

# CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL

de développement  
des formations  
et de l'orientation  
professionnelles  
2016-2021



La Région  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée





© Emmanuel Grimaud

**Carole Delga**  
Ancienne ministre  
Présidente de la Région  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Après plusieurs mois de dialogue et de concertation qui ont mobilisé plus 4000 personnes sur le territoire de l'Occitanie durant l'année 2016, je me réjouis de la signature du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2016/2021 avec l'État et les partenaires sociaux, le 16 mars 2017.

De nombreux enjeux ont été identifiés grâce à cette concertation. Nous le savons, le travail va connaître ces prochaines années une mutation sans précédent. Une bonne orientation, un large choix de métiers, l'accès à des qualifications reconnues et l'accès à la formation tout au long de la vie sont donc plus que jamais des nécessités. C'est une question de justice sociale. C'est aussi un atout pour la croissance économique et la compétitivité.

J'ai souhaité que ce document s'inscrive dans la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, stratégie globale et innovante qui fixe désormais les grands enjeux communs au Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation et au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- relever le défi de l'emploi dans la région la plus attractive de France qui gagne chaque année plus de 50 000 nouveaux habitants,
- déployer l'innovation sous toutes ses formes, le numérique étant un vecteur incontournable,
- apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi les compétences adaptées à une société et une économie en mouvement en conciliant justice sociale, appui au développement économique et aux dynamiques territoriales,
- préparer les emplois du futur dans une région ouverte sur le monde,
- installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation.

Nous avons fait le choix d'un document synthétique et opérationnel décliné en 4 orientations, 10 priorités et 33 actions dont les résultats seront mesurés et évalués tout au long de sa mise en œuvre dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles que je préside avec le Préfet de région.

La Région dispose de nombreux atouts en termes de dynamisme économique, de création d'entreprises, d'effort consacré à la recherche.

Il convient maintenant de passer à l'action pour améliorer l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des femmes et des hommes sur l'ensemble du territoire régional et pour apporter aux entreprises les compétences nécessaires à leur développement.

Cela passera notamment par une plateforme téléphonique dédiée, un guichet simplifié dans les Maisons de la Région implantées dans chaque département. Elles vont regrouper les aides économiques, la formation, l'information sur l'emploi et l'orientation. La première a ouvert ses portes à Montauban.

Développer l'apprentissage sera un autre chantier prioritaire cette année.

Cette voie d'excellence pour l'insertion des jeunes sera déployée à travers un grand plan régional doté de 143 M€ en 2017. L'objectif est d'atteindre 40 000 apprentis par an d'ici 5 ans, soit 6 000 de plus.

Pour mener une politique cohérente qui se décline dans chaque territoire, la Région assumera son rôle de coordination et d'impulsion auprès des acteurs du Service Public de l'Emploi. Mais je le redis, parce que c'est au cœur de ma méthode, priorité à un pilotage partenarial et à un dialogue social de qualité au sein du CREFOP et des instances paritaires. En gardant comme objectif, l'efficacité de nos mesures.

Mon engagement pour la réussite de ce contrat qui va mobiliser tous les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle sera sans faille.





**Pascal Mailhos**  
Préfet de région Occitanie

La signature le 16 mars dernier par les partenaires sociaux, le Conseil régional et l'État du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2016-2021 intervient dans un contexte placé sous le signe de la nouveauté.

Redéfini par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le CPRDFOP trouve en effet à s'appliquer sur un nouveau périmètre, celui de la "grande" région Occitanie. Il associe de nouveaux acteurs, intègre le quadripartisme dans sa gouvernance et pose de nouvelles exigences, dont celle d'une évaluation des CPRDFOP, désormais rendue obligatoire par la loi et qui suppose un pilotage renforcé.

Issu d'une large concertation territoriale, ce document stratégique traduit, pour les six années à venir, les priorités partagées par l'ensemble des acteurs de la région Occitanie, dont l'État et le Conseil régional, mais également les entreprises, les OPCA et les partenaires du service public de l'emploi en matière d'orientation, de formation professionnelle, de développement des compétences et d'élévation du niveau de qualification.

S'il accorde toute sa place à la maîtrise des savoirs fondamentaux, le CPRDFOP entend aussi accompagner le développement de pratiques pédagogiques plus innovantes (e-learning, digitalisation...) ou de dispositifs insuffisamment développés en Occitanie (alternance).

Prenant en compte les mutations du travail qui sont à l'œuvre et la nécessaire adaptation de l'outil de formation qu'elles impliquent, il prévoit un accompagnement des filières en tension face à de nouveaux besoins en compétences.

Dans une région caractérisée par un chômage élevé et persistant, les jeunes, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les salariés comme les résidents des territoires fragiles sont tous au cœur d'un CPRDFOP qui met l'accent sur le développement de l'apprentissage, la mobilité professionnelle ou la possibilité pour tous d'une progression de carrière, l'accès de chacun à un service public de l'orientation performant et à une offre de formation initiale ou continue de proximité, garante de l'équilibre des territoires et de l'égalité des chances.

Parce que les engagements en matière d'orientation et de formation doivent être au service de l'emploi, de la cohésion sociale et d'un développement économique qui profite à tous, le CPRDFOP est complémentaire de la Stratégie régionale de l'emploi, pilotée par l'État et adoptée par le CREFOP en janvier dernier. Il concourt ainsi pleinement, aux côtés d'autres dispositifs nationaux (insertion par l'activité économique, garantie jeunes, contrat de sécurisation professionnelle, contrats aidés...) à l'accès et au maintien dans l'emploi.

*Mailhos*





**Armande Le Pellec Muller**  
Recteur de région académique  
Occitanie

Poursuivant son ambition de favoriser l'accès pour toutes et tous à un premier diplôme, et permettre au plus grand nombre de viser un niveau supérieur de qualification, l'éducation nationale s'est associée étroitement aux travaux d'élaboration du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) de la région Occitanie.

Il convient de saluer la méthode qui a été pratiquée en vue d'aboutir. Celle-ci s'est d'abord fondée sur l'intégration de ce contrat dans une logique globale d'élaboration d'une stratégie pour la croissance et l'emploi de la Région Occitanie, qui participe à donner tout son sens au présent contrat de plan régional en le situant aux côtés du SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et du SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

Ensuite, le principe de consultations thématiques et territoriales pratiqué a permis de prendre en compte et de valoriser les diversités de la région Occitanie. En effet, l'étendue géographique et la variété des territoires de cette région ont des conséquences à la fois sur ses caractéristiques sociales et économiques et sur les enjeux d'orientation, de formation, d'emploi ou encore sur les pratiques et cultures existantes en matière d'accès aux diplômes et aux formations.

L'éducation nationale, service public le plus déconcentré de l'État, fondé sur la proximité aux territoires, connaît ces réalités. On ne peut dès lors que se réjouir de la large implication des représentants de ces différents territoires, qui composent la région, au travers des dix-huit réunions qui s'y sont tenues.

Le texte du CPRDFOP révèle la large place faite aux missions de l'éducation nationale qui est ainsi un partenaire de premier plan : sur un total de 33 actions, les autorités académiques apparaissent à 10 reprises comme "pilote" ou "copilote" et à 13 autres reprises comme un partenaire indispensable.

Je souhaite ici souligner quelques idées forces des actions concertées que les signataires du présent CPRDFOP prennent l'engagement de déployer.

En filigrane, on identifiera d'abord clairement la volonté de sécuriser dans la durée et de fluidifier les parcours des apprenants en impliquant les acteurs tout à la fois dans la construction d'une offre de formation en lien avec la demande économique et les métiers de demain, mais également dans un souci de proximité et d'égalité d'accès, aux différentes étapes clés du parcours scolaire et de la vie professionnelle. La volonté d'agir en transversalité, de mettre en synergie les acteurs, est ensuite manifeste : cette dynamique est portée, d'une part, à travers la multiplication coordonnée des voies d'accès à la formation (les mêmes diplômes et qualifications peuvent s'obtenir par la voie de la formation initiale sous statut scolaire, en apprentissage, ou en formation continue) et, d'autre part, par des objectifs de lutte contre les ruptures en cours de formation et par l'émergence d'organisations en réseau de ces acteurs, tels que le proposent les "campus des métiers et des qualifications".

Enfin, le renouvellement manifeste des approches en faveur d'une orientation tout au long de la vie est une parfaite illustration de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui introduit cette dimension, aux côtés du périmètre initial, dans le contrat de plan régional.

Pour cet ensemble de raisons, l'engagement de la région académique rassemblant les académies de Montpellier et Toulouse, en faveur de la réussite de ce nouveau CPRDFOP, est plein et entier.

Si l'élaboration de ce document nous a mobilisés, il convient désormais de redoubler d'efforts pour assurer le déploiement de ces actions mais aussi le suivi rigoureux des mises en œuvre et l'évaluation des effets des décisions politiques partagées dans ces domaines. Dans cet objectif, l'éducation nationale tiendra toute sa place aux côtés de la préfecture de région et du conseil régional, tout comme des représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Le Pellec Muller', written in a cursive style.

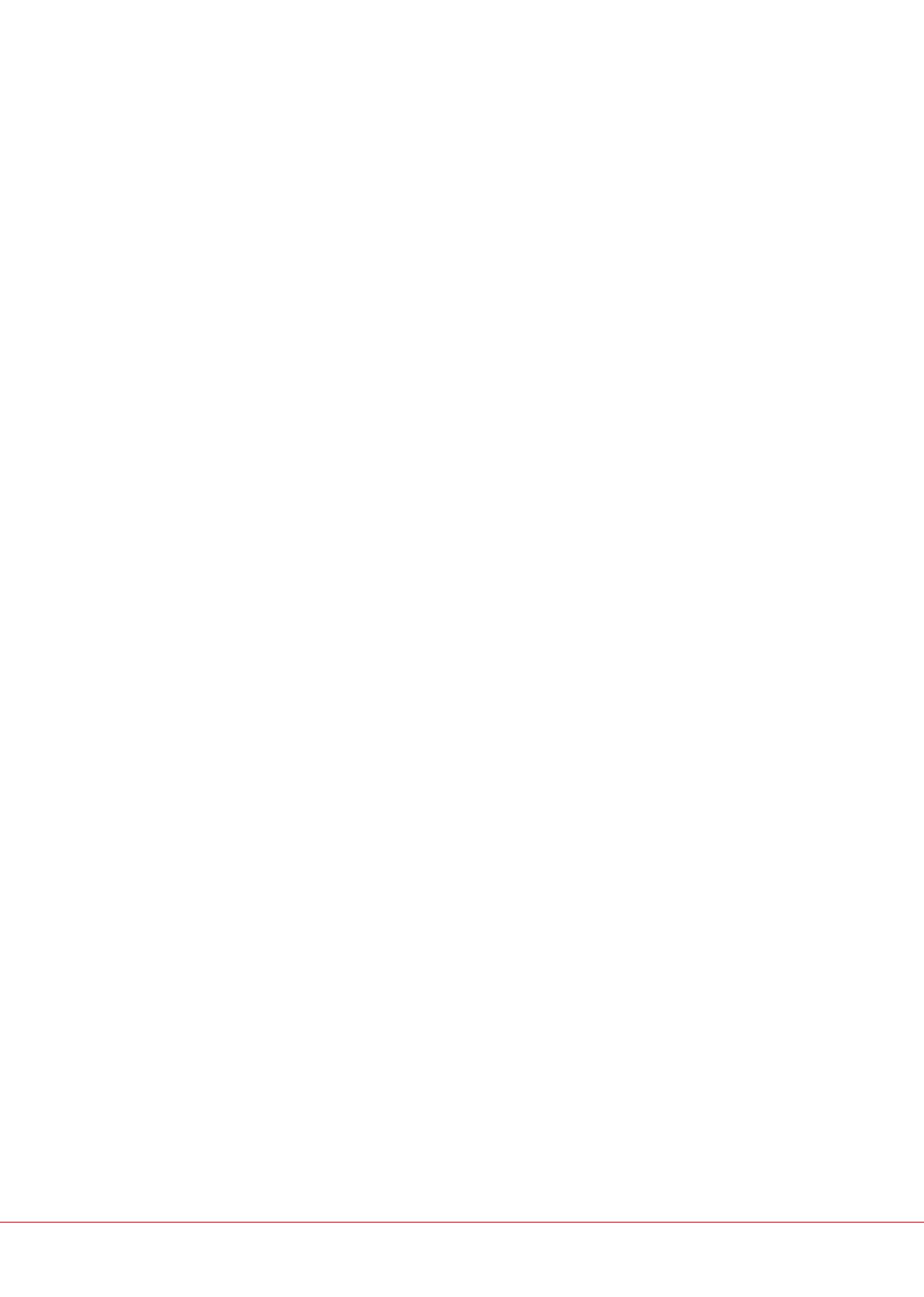


# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	p. 11 à 14
<b>Les orientations</b> .....	p. 17 à 32
<b>Les actions</b> .....	p. 35 à 70







# CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT des Formations et de l'Orientation Professionnelles 2016-2021

## **Une démarche innovante et ambitieuse dans un contexte de fusion**

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) est un document contractuel signé par l'État, la Région et les partenaires sociaux qui a vocation à définir, à partir d'un diagnostic économique partagé, des priorités et des plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelle (initiale et continue) pour les cinq ans à venir. Il est l'instrument central de coordination des politiques régionales en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle et est élaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) qui regroupe notamment l'État, la Région et les partenaires sociaux.

L'élaboration de ce document qui, selon la loi du 5 mars 2014, doit être adopté dans l'année qui suit le renouvellement du Conseil Régional, a été menée dans un contexte inédit de fusion des Régions, des services déconcentrés de l'État et de la plupart des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. Cette réforme a des effets non seulement sur le périmètre géographique de la région mais également sur toutes les organisations internes, les partenariats existants ainsi que les dispositifs d'intervention.

C'est dans ce contexte que la Région Occitanie a fait le choix d'une démarche particulièrement innovante et a saisi l'opportunité de penser différemment son territoire en menant simultanément les concertations relatives aux différents schémas stratégiques qui vont structurer son action pour les cinq années à venir: le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Ces documents constituent la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de l'Occitanie qui apporte une vision transversale, cohérente et lisible en matière de développement économique, de tourisme et d'agriculture, d'innovation,

d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.

## **La politique de formation professionnelle en Occitanie et les réformes en matière d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi**

La politique régionale affirmée vise à la fois à apporter aux entreprises les compétences nécessaires à leur développement pour faire face aux évolutions techniques et technologiques, à garantir l'égalité des chances en intervenant notamment auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin et en sécurisant les parcours de formation, à accompagner ou favoriser les dynamiques territoriales par une offre de service de proximité.

Les récentes évolutions législatives renforcent les compétences des Régions dans les domaines de la formation initiale avec l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, de l'orientation avec le pilotage du Service public régional de l'orientation en lien avec les autorités académiques mais également dans le domaine de la formation continue avec notamment le transfert de la formation de publics spécifiques (illettrisme, détenus) et enfin dans le domaine de l'emploi avec la possibilité d'assurer dans le cadre d'une convention de délégation signée avec l'État, la coordination des acteurs du service public de l'emploi par délégation.

## **Une large concertation autour de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance**

La concertation s'est déroulée en plusieurs temps et tous les membres du CREFOP y ont été associés. Des concertations thématiques en juin 2016, qui ont rassemblé à Toulouse et Montpellier près de 2 000 personnes, ont permis d'identifier les leviers de croissance, les pistes de mise en cohérence de l'appareil de formation aux réalités économiques ainsi que les outils et partenariats à développer pour renforcer l'accès à l'information sur la formation et l'égalité des chances.

Dix-huit rencontres territoriales (Alès, Albi, Auch, Béziers, Cahors, Carcassonne, Castres, Figeac, Foix, Mende, Millau, Montauban, Nîmes,

Perpignan, Rodez, Saint-Gaudens, Sète, Tarbes), de juillet à septembre 2016 ont mobilisé plus de 2 000 personnes.

L'objectif principal consistait à confronter la vision régionale aux besoins de chaque territoire.

Parallèlement à cette concertation sur le terrain, une plateforme numérique dédiée a permis de recueillir 125 contributions communes au CPRDFOP et au SRDEII.

L'ensemble de ces éléments a permis d'identifier cinq enjeux pour l'Occitanie qui ont été présentés à la Conférence régionale pour l'emploi et la croissance du 12 décembre 2016 :

- relever le défi de l'emploi dans la région la plus attractive de France,
- déployer l'innovation sous toutes ses formes et la performance économique dans tous les territoires,
- apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi des compétences adaptées à une société et une économie en mouvement,
- préparer les emplois du futur dans une région ouverte sur le monde,
- installer une gouvernance partagée et une culture de l'évaluation.

### **La mobilisation du CREFOP**

Lors de la première séance plénière du CREFOP du 27 avril 2016, ont été présentés les bilans des deux Contrats de Plan Régionaux de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 des deux régions avant leur fusion ainsi que la méthode d'élaboration du CPRDFOP.

À l'issue des concertations de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, des instances de travail ont été constituées au sein du CREFOP :

- un groupe quadripartite "Analyse et prospective" chargé d'apporter un éclairage sur les dynamiques sociales, économiques et territoriales. Réuni les 19 octobre et 23 novembre 2016, il a contribué à finaliser un diagnostic territorial emploi/formation partagé,
- une commission Orientation et Formation Professionnelles présidée par la Région (réunie les 25 octobre, 23 novembre 2016 et 5 janvier 2017). Cette commission a débattu des orientations, priorités et fiches-actions du CPRDFOP qui ont été validées au bureau du CREFOP du 25 novembre 2016,
- une commission Emploi présidée par l'État réunie les 3 et 29 novembre 2016. Cette commission a permis de faire le lien avec la Stratégie Régionale pour l'Emploi, pilotée par les services de l'État,
- réunions du bureau du CREFOP pour valider les orientations, les priorités et les actions à conduire (réunion du 25 novembre et du 13 décembre 2016).

Les partenaires sociaux réunis en COPAREF ont par ailleurs rédigé leurs propositions d'orientation, également présentées au bureau du 25 novembre 2016, propositions qui ont largement inspiré la rédaction du CPRDFOP.

Le CPRDFOP engage les signataires, État, Région et partenaires sociaux sur des objectifs communs de réussite dans une gouvernance quadripartite active et renouvelée. Il apporte des réponses concrètes aux besoins en compétences des entreprises, aux attentes des différents publics, lycéen.e.s, apprenti.e.s, demandeurs d'emploi, salarié.e.s ainsi qu'aux projets de territoire en matière d'orientation, d'emplois, de compétences et de qualifications.



Le Préfet de la région  
Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

*Mavrus*

Pascal MAILHOS



La Présidente de la Région  
Occitanie / Pyrénées-  
Méditerranée

*Carole DELGA*

Carole DELGA



Le Recteur de la région  
académique Occitanie  
Recteur de l'académie  
de Montpellier  
Chancelier des Universités

*Armande LE PELLEC MULLER*

Armande LE PELLEC MULLER



Pour le MEDEF

*Jean-Michel VERDU*

Jean-Michel VERDU



Le Président de la CPME

*Gérard RAMOND*

Gérard RAMOND



Le Vice-Président de l'U2P

*Bernard FRANCOIS*

Bernard FRANCOIS



Pour la CFTC

*Philippe ABADI*

Philippe ABADI



Le Président de l'UR CFE  
CGC Occitanie

*Georges JULES*

Georges JULES



Le Secrétaire Général de l'URI  
CFDT LR

*Joachim DENDIEVEL*

Joachim DENDIEVEL

Montpellier le 16 mars 2017





# LES ORIENTATIONS DU CPRDFOP

Prenant en compte les éléments de diagnostic présentés en CREFOP et accessibles sur le site de la Région <http://www.laregion.fr><sup>1</sup> ainsi que des différentes concertations conduites au cours des derniers mois, l'État, la Région et les partenaires sociaux, acteurs d'une gouvernance renouvelée, ont défini pour les cinq années à venir quatre orientations:

**Orientation 1** Augmenter le taux d'emploi des actifs

**Orientation 2** Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances

**Orientation 3** Garantir un service public régional de l'orientation performant

**Orientation 4** Impulser une nouvelle gouvernance



© Emmanuel Grimaut

<sup>1</sup> Diagnostic SRDEII/CPRDFOP Région Novembre 2016 + Région Occitanie et ses départements - Novembre 2016 (CarifOref + AMLR) + Bilan du marché du travail 2015 Pôle Emploi + Panorama socio-économique LRMP Directe + contribution comité régional des professions du spectacle en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

## ORIENTATION N° 1

### Augmenter le taux d'emploi des actifs

Le tissu économique de la région Occitanie est composé de plus de 616800 établissements<sup>2</sup> dont plus de 20 % dans l'artisanat, le principal secteur d'activité étant celui des services et 72 000 exploitations agricoles.

Malgré une dynamique favorable: 5<sup>e</sup> région française en terme de PIB, 2<sup>e</sup> pour la croissance d'emploi<sup>3</sup>, 1<sup>er</sup> pour la création d'entreprise<sup>4</sup>: 50 000 entreprises créées en 2015, le taux d'emploi régional est inférieur de 2,5 points à celui de la France métropolitaine<sup>5</sup>. L'Occitanie ne parvient pas en effet à répondre à la demande d'emploi sur l'ensemble du territoire, en raison notamment de sa très forte attractivité (50 000 nouveaux arrivants chaque année dont 20 000 nouveaux actifs). Cette forte attractivité constitue un atout pour le devenir de la région mais le volume de création d'emplois ne suffit pas pour faire face à la demande d'emploi.

#### **Le chômage concerne plus particulièrement les seniors, les personnes en situation de handicap, les moins diplômés<sup>6</sup> et certains départements**

- La part des seniors dans la demande d'emploi qui représentait 10 % en 1996 atteint 24 % fin 2015,
- la part des demandeurs d'emploi en situation de handicap<sup>7</sup> est plus importante en Occitanie qu'en France et a considérablement augmenté (+ 80 % en cinq ans),
- les jeunes les moins diplômés sont plus exposés au risque de chômage alors que depuis trois ans les jeunes sont ceux pour lesquels la demande d'emploi a le moins augmenté.

La situation des travailleurs saisonniers dans les secteurs de l'agriculture, de l'économie du littoral et du tourisme<sup>8</sup> se pose de manière aiguë sur le territoire. Par ailleurs, la part des salariés intermittents dans l'emploi du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel est beaucoup plus forte qu'au niveau national (80 % contre 67 % en 2013<sup>9</sup>); 51 % des intermittents étant considérés comme réguliers.

Enfin, le taux de chômage, supérieur de 2 points au taux national, varie fortement selon les départements allant de 6,4 % en Lozère à 15,4 % dans les Pyrénées-Orientales.

Les rencontres territoriales ont mis en évidence les activités dominantes dans les zones d'emploi (résidentielles, touristique, industrielle, agricole...) ainsi que les dynamiques à l'œuvre.

À titre d'exemple: l'Ariège, premier parc forestier de la région doit passer d'un tourisme de cueillette à une logique de filière et d'économie touristique; en Lozère, les ressources du sous-sol et des énergies renouvelables doivent être développées et structurées en filière économique, enfin, sur l'arc méditerranéen, l'innovation doit favoriser le développement des filières locales stratégiques telles que les activités portuaires et maritimes...

#### **Une préoccupation majeure: relever le défi de l'emploi et contribuer à la performance économique**

Face à la forte croissance démographique, il s'agit dans le présent contrat d'amplifier la dynamique de création d'emplois, dans un contexte d'accélération des mutations économiques et sociétales (numérique, écologique, énergétique, organisationnelle...) faisant émerger de nouveaux modèles (circuits courts, économie circulaire...).

Il convient de rappeler qu'entre 2007 et 2012, la croissance de l'emploi en Occitanie a été portée par le secteur tertiaire dont l'augmentation des effectifs a compensé les pertes d'emploi dans l'industrie, l'agriculture et la construction. Sur la même période, le nombre de contrats à durée indéterminée (représentant 71,5 % des actifs en 2012) a augmenté de 4 %.

En 2016, les perspectives d'embauche sont en progression de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Selon l'enquête des besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi en 2016, on compte 180 000 projets de recrutement en région principalement dans l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, la santé, l'action sociale, culturelle et sportive et le commerce dont 30 % de recrutements sont jugés difficiles et 52 % sont saisonniers. Pour sa part, l'association pour l'emploi des cadres (APEC) fait état de bonnes perspectives pour l'emploi des cadres<sup>10</sup> fortement liées à l'attractivité des deux métropoles Toulouse (2<sup>e</sup> zone d'emploi pour les cadres en France) et Montpellier.

<sup>2</sup> Source: CarifOref – 400 855 entreprises INSEE 2015 (unité organisationnelle de production)

<sup>3</sup> 2218000 emplois salariés et non-salariés en 2014 (INSEE, 2014), soit 8,2 % des emplois de la France métropolitaine

<sup>4</sup> Taux de création d'entreprise en Occitanie: 15,2 % – Hors micro-entreprises, l'Occitanie est en tête des régions métropolitaines pour le dynamisme des créations en augmentation de 23 % en 2015

<sup>5</sup> 61,2 % contre 63,7 % en 2012

<sup>6</sup> Source: Pôle emploi Bilan du marché du travail 2015

<sup>7</sup> 52876 à fin 2016

<sup>8</sup> Les emplois saisonniers du secteur du tourisme représentent la moitié des emplois permanents

<sup>9</sup> Source: Audiens

<sup>10</sup> 220 000 cadres dans le secteur privé

Concernant la transition énergétique pour la croissance verte, le CNEFOP (Conseil National pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle) recommande d'accompagner tout particulièrement la filière bâtiment, l'agriculture, les filières liées au développement des énergies renouvelables, les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets. En Occitanie, les principaux secteurs à forts enjeux sur la transition écologique sont le BTP et les transports<sup>11</sup>.

La transition énergétique et écologique est une véritable opportunité pour la région qui dispose de nombreuses ressources naturelles et ambitionne de devenir la première région à énergie positive d'Europe.

Par ailleurs, le vieillissement de la population<sup>12</sup> et par voie de conséquence, le vieillissement des chefs d'entreprise et des exploitants agricoles induit des besoins en reprise d'entreprise. Faute de reprenneur ou de transmission réussie, ces entreprises risquent de disparaître entraînant par voie de conséquence la suppression de nombreux emplois et la déperdition de savoir-faire.

Ce vieillissement représente à la fois une opportunité et une nécessité pour le développement de la silver économie, dans de nombreux secteurs tels que les services à la personne, le sanitaire et médico-social, les loisirs, les transports, la construction... : il s'agit ainsi de se mobiliser sur le "mieux vieillir" des citoyens d'Occitanie.

## Des enjeux exprimés lors des concertations

Les différentes concertations menées au niveau régional et infra-régional ont d'ores et déjà mis en évidence un certain nombre d'enjeux pour les entreprises du territoire.

Les enjeux portent notamment sur l'intégration des outils numériques, de la transition énergétique et la structuration des filières économiques notamment dans le tourisme, l'agriculture et l'économie du littoral.

## Plus spécifiquement, à titre d'exemple

- Pour l'artisanat, une démarche proactive et globale face au changement lié à l'évolution des tendances de consommation, de la réglementation, de la technologie, de l'écologie... (les solutions appliquées aux moyennes ou grandes entreprises sont inadaptées aux TPE),
- pour le tourisme, la montée en compétences des acteurs pour répondre à la montée en gamme de l'offre touristique,
- pour l'agriculture, l'attractivité des métiers et faciliter le maintien de l'emploi,
- pour l'économie sociale et solidaire, la promotion auprès des jeunes et des créateurs d'entreprise,
- pour les filières industrielles et l'agriculture, le développement à l'export,
- pour la culture, le développement pérenne des structures et des activités...

## POUR AUGMENTER LE TAUX D'EMPLOI DES ACTIFS EN OCCITANIE, TROIS PRIORITÉS SONT IDENTIFIÉES, EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI PORTÉE PAR L'ÉTAT :

**Priorité 1** Anticiper les besoins en compétences et identifier les enjeux économiques et sociaux

**Priorité 2** Répondre aux besoins des employeurs et des entreprises au plus près des territoires

**Priorité 3** Développer l'alternance

<sup>11</sup> Etude DREAL

<sup>12</sup> La part des seniors (60 ans et plus) est plus importante en région qu'en France (27 % contre 24 %). Dans tous les départements, plus de 3 habitants sur 10 ont plus de 60 ans, excepté en Haute-Garonne (20 %), dans l'Hérault (26 %), le Tarn-et-Garonne (27 %) et le Gard (27 %)

## PRIORITÉ 1

### Anticiper les besoins en compétences et identifier les enjeux économiques et sociaux

La réalisation de diagnostics emploi/formation sectoriels et territoriaux par les observatoires Carif/Oref Midi-Pyrénées et Atout Métiers Languedoc-Roussillon, nécessaire à la construction des politiques publiques n'est pas suffisante: au-delà de la statistique publique, il est important de s'appuyer sur les observatoires des branches professionnelles pour enrichir les analyses et partager la vision prospective des enjeux emploi/formation.

#### **Cette expertise sera encouragée, valorisée et mutualisée entre les différents acteurs pour:**

- anticiper les projets de recrutement et les besoins en compétences à moyen terme dans les principales filières régionales (commerce, santé et services à la personne, artisanat, construction, transport, tourisme, économie du littoral, industrie<sup>13</sup>, agriculture, culture...) et dans les filières à enjeu territorial (cf. bois, textile, céramique, cosmétique-bien-être, granit...) et les métiers de demain,
- identifier les filières à risque de réduction d'effectifs.

Les diagnostics préalables aux actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sectorielles ou territoriales devront par ailleurs être mieux exploités.

Les entreprises seront également au cœur de cette réflexion prospective via l'animation de clubs "Ressources Humaines", les clusters, l'association Leader Occitanie, l'organisation d'échanges entre les différents réseaux d'entreprises.

Le groupe quadripartite "Analyse et Prospective"<sup>14</sup> du CREFOP est désigné comme étant l'instance de discussion, de partage et de capitalisation de ces différentes ressources.

L'objectif est de favoriser l'approche intégrée "développement économique et ressources humaines" dans l'élaboration de grands projets économiques par les collectivités locales et dans les projets de développement des entreprises.

Il s'agit ici d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques économique et de formation régionales afin de favoriser la compétitivité, le développement harmonieux et équilibré des territoires ainsi que l'insertion durable dans l'emploi.

La formation doit être reconnue comme un enjeu stratégique pour les entreprises qui doivent attirer et fidéliser du personnel qualifié et le professionnaliser tout au long de la vie. À ce titre, la réforme de la formation professionnelle de 2014 qui réduit l'obligation légale de financement, offre cependant de nouvelles opportunités pour les salariés (compte personnel de formation, conseil en évolution professionnelle, entretien professionnel, obligation de former...): ces opportunités sont peu connues alors qu'elles ont encore évolué avec la loi du 8 août 2016<sup>15</sup>.

Cette réflexion prospective collective permettra notamment à la Région d'élaborer avec les branches professionnelles, en lien avec les services de l'État, une nouvelle génération de contrats ou schémas combinant développement économique, besoins en compétences et ressources humaines qui structureront l'évolution de l'offre de formation initiale et continue pour les années à venir. Elle sera utilisée dans les discussions relatives à la structure pédagogique de nouveaux établissements (lycées, CFA) et servira de base pour élaborer la nouvelle commande de formations pré-qualifiante et qualifiante de la Région Occitanie pour les années à venir.

Le présent contrat doit permettre d'aller plus loin et d'innover pour déployer une nouvelle offre de services lisible et concertée aux employeurs et aux entreprises.

<sup>13</sup> Aéronautique, agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, santé

<sup>14</sup> Composé de 2 représentants de l'État, 2 représentants de la Région, un représentant de chaque organisation syndicale de salariés et d'employeurs représentative au niveau national et interprofessionnel

<sup>15</sup> Extension du CPF aux travailleurs indépendants, augmentation de 24 à 40 heures par an pour les salariés peu qualifiés, le plafond étant porté de 150 à 400 heures, Création d'un compte personnel d'activité, réforme de la VAE, nouvelles dispositions en matière d'apprentissage

## PRIORITÉ 2

### Répondre aux besoins des employeurs et des entreprises au plus près des territoires

La Région s'engage à moderniser son cadre d'intervention, prolongeant ainsi la démarche novatrice engagée pour l'élaboration conjointe de ses trois schémas stratégiques (SRDEII, SRESRI et CPRDFOP) pour construire une stratégie régionale pour l'emploi et la croissance.

L'objectif est d'agir au plus près des besoins et d'accompagner les chefs d'entreprise notamment des TPE-PME pour répondre au mieux à leurs attentes (aide au recrutement, projets à l'export, formation des dirigeants, formation des salariés...). Comment les aider à identifier les freins à leur développement, comment travailler sur l'image des métiers ou créer les conditions favorables au maintien de leur activité et à la compétitivité de leurs entreprises ? Ce besoin d'accompagnement sur ces différents thèmes a été très largement exprimé lors des rencontres territoriales et cela constitue un enjeu fort de la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance.

Il est essentiel de rappeler qu'en région Occitanie 95 % des entreprises ont moins de 50 salariés et que dans les TPE-PME, les fonctions "Ressources Humaines" sont la plupart du temps assumées par le dirigeant ou par un collaborateur en cumul de poste. Les offres de service "Ressources Humaines" portées par des acteurs publics et privés sont nombreuses en Occitanie mais elles manquent de visibilité et de coordination et restent largement méconnues des chefs d'entreprise.

La construction d'une nouvelle offre de services régionale s'appuyant sur une intervention concertée des acteurs déjà impliqués (État, Pôle Emploi, APEC, OPCA, chambres consulaires...) et sur une nouvelle présence territoriale de la Région via les Maisons de la Région sera donc un axe majeur d'intervention du CPRDFOP.

Les programmes de formation destinés aux demandeurs d'emploi seront mobilisés pour répondre au mieux aux besoins en compétences identifiés sur les territoires: ils devront être réactifs et valorisés auprès des entreprises qui connaissent peu l'offre de formation disponible en région.

La problématique des emplois saisonniers et intermittents, particulièrement prégnante en Occitanie dans les secteurs du tourisme, de

l'agriculture et du spectacle vivant requiert une attention particulière des pouvoirs publics et des entreprises employeuses pour sécuriser et professionnaliser ces emplois précaires.

Face aux défis que représente l'économie actuelle, ouverte et mondialisée, les publics doivent se préparer à l'international. Cela passe d'une part par une mobilité géographique qu'il faut favoriser pour les apprenants ainsi que par la maîtrise des langues étrangères.

Il existe par ailleurs un fort potentiel de création d'entreprises dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, du numérique, de la transition énergétique... et de reprise d'entreprises dans de nombreux secteurs d'activités.

La sensibilisation à l'entrepreneuriat, l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises ou d'exploitations agricoles et l'appui à la pérennisation de l'activité, doivent être renforcés, dans le contexte de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui fixe une nouvelle répartition des compétences en la matière (cf. SRDEII: retrait des Départements, transfert des compétences "Création-reprise" de l'État aux Régions et recentrage de Pôle Emploi sur l'émergence de projets).

La mauvaise préparation du repreneur ou du créateur est l'une des causes de défaillances des entreprises créées ou reprises. Chaque projet d'entreprise nécessite des réponses adaptées que le porteur de projet doit chercher en fonction de sa situation. Il est donc nécessaire qu'il soit accompagné dans cette démarche. D'autant que l'on constate que les repreneurs formés et accompagnés ont plus de chance de voir leur entreprise se pérenniser que ceux qui ont engagé leur démarche sans conseils soit 67 % contre 58 % (source INSEE), les taux de survie à 5 ans étant de 80 % pour les créateurs accompagnés.

L'économie sociale et solidaire qui représente 212 000 emplois (3<sup>e</sup> rang au niveau national) est également un modèle alternatif d'entreprise à encourager pour sa forte capacité d'innovation (nouveaux modèles économiques, nouveaux modes de travail).

## PRIORITÉ 3

### Développer l'alternance

L'État, la Région et les partenaires sociaux confirment que l'apprentissage, dont l'intérêt n'est plus à démontrer<sup>16</sup>, constitue un véritable levier pour la croissance tout en apportant aux apprentis une première expérience décisive en terme d'insertion professionnelle.

La forte progression des effectifs, en Occitanie depuis 2004<sup>17</sup>, est encourageante pour le développement de cette voie de formation.

#### La Région se fixe donc un double objectif

- **Augmenter le nombre d'apprentis:** atteindre 40 000 apprentis d'ici cinq ans (6 000 apprentis supplémentaires; 3,3 % d'augmentation par an en moyenne) en veillant à maintenir la complémentarité avec la formation professionnelle initiale sous statut scolaire,
- **renforcer l'excellence et la qualité de l'apprentissage:** mieux répondre aux besoins

économiques des entreprises tout en améliorant les conditions de réussite et d'insertion professionnelle des jeunes.

Le plan de développement de l'apprentissage qui sera engagé dès 2017 est un plan d'envergure qui reposera sur quatre piliers :

- la mobilisation des employeurs,
- l'information et l'orientation du public,
- l'offre de formation et la réussite des parcours en CFA,
- l'accompagnement des apprentis et de leur famille.

Concernant les contrats de professionnalisation, les conditions d'éligibilité de ces contrats ont été élargies par la loi du 8 août 2016, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2017 afin de permettre l'acquisition de compétences professionnelles identifiées par le salarié et l'employeur.

### CES 3 PRIORITÉS SONT DÉCLINÉES EN 9 FICHES-ACTIONS :

**Anticiper les besoins en compétences et identifier les enjeux économiques et sociaux :**

- renforcer l'implication des acteurs économiques régionaux dans les observatoires Emploi/Formation,
- instaurer la transversalité et la mutualisation des politiques régionales formation et économie,
- créer un lien direct avec les employeurs dans les filières porteuses d'emploi et les filières en tension.

**Répondre aux besoins des employeurs et des entreprises au plus près des territoires :**

- organiser une offre de service spécifique, au profit des employeurs, pour les aider dans leur recrutement et accompagner le développement des compétences de leurs salariés,

- investir dans une offre de formation en lien avec la demande économique et les métiers de demain,
- encourager la création/reprise d'entreprises,
- renforcer les compétences des dirigeants (TPE-PME).

**Développer l'alternance :**

- déployer un plan régional de développement de l'apprentissage,
- augmenter le nombre de contrats de professionnalisation.

.....

<sup>16</sup> 80% de réussite aux examens et 70 % d'insertion

<sup>17</sup> + 22% depuis 2004

## ORIENTATION N° 2

### Déployer une offre de formation de proximité contribuant à l'égalité des chances

#### La formation professionnelle (initiale et continue) constitue un axe fort de la politique de la Région Occitanie, dont les compétences ont été renforcées par

- Les lois du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et du 7 août 2015 portant nouvelle répartition territoriale de la République qui confortent l'implication de la Région dans l'élaboration de l'appareil de formation professionnelle initiale;
- La loi du 5 mars 2014 avec la création du service public de la formation, qui instaure la gratuité des formations de niveaux IV et V et transfère aux Régions la formation de publics spécifiques, notamment les personnes en situation d'illettrisme et les personnes sous main de justice ainsi que la rémunération des personnes en situation de handicap en centre de réadaptation professionnelle.

En 2015, les effectifs formés en Occitanie représentent: 83 000<sup>18</sup> élèves en lycées professionnels et technologiques, 34 000 apprentis, 16 500 élèves<sup>19</sup> dans le domaine sanitaire et social dont 68 % sur les niveaux III et supérieurs, 60 000 demandeurs d'emploi (tous dispositifs confondus) dont 16 000 dans les dispositifs pré-qualifiants et plus de 2 700 dans l'enseignement supérieur. 240 517 étudiants étaient par ailleurs inscrits en 2015, dont près de 78 % sur les deux pôles métropolitains. À noter un plan d'urgence en 2016 avec une implication de la Région et de Pôle Emploi aux côtés de l'État dans le pilotage régional et la mise en œuvre de ce plan d'urgence pour l'emploi, financé par les partenaires sociaux via le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

L'objectif est de créer 30 000 places de formation supplémentaires et un point régulier est fait en CREFOP sur les entrées en formation; les éléments de bilan en terme d'insertion seront présentés en 2017.

En région, les formations sont réparties sur l'ensemble du territoire en fonction des spécificités territoriales, même si les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault représentent une part importante des effectifs (40 % des lycéens, 44 % des apprentis, 55 % des élèves des formations sanitaires et sociales, 47 % des demandeurs d'emploi formés).

Depuis plusieurs années, la Région a diversifié les dispositifs pré-qualifiants pour les adapter au mieux au profil des publics éloignés de l'emploi.

En cohérence avec la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, le CPRDFOP vise à apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi les compétences adaptées à une société et une économie en mouvement en les préparant aux emplois du futur dans une région ouverte sur le monde, il est par conséquent essentiel de déployer une offre de formation sur l'ensemble du territoire régional.

#### POUR DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION DE PROXIMITÉ ET CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ DES CHANCES, TROIS PRIORITÉS SONT IDENTIFIÉES:

**Priorité 4** Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région

**Priorité 5** Faire de l'accompagnement des plus fragiles et de l'accès à un premier niveau de qualification une cause d'intérêt régional

**Priorité 6** Favoriser l'élévation du niveau de qualification

<sup>18</sup> Du niveau V au niveau III, chiffres incluant les établissements agricoles

<sup>19</sup> Chiffres 2014

## PRIORITÉ N° 4

### Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région

La région Occitanie, 2<sup>e</sup> plus grande région de France avec 13 départements, doit déployer une offre de formation professionnelle de proximité et de qualité permettant aux publics formés d'acquérir les compétences et qualifications attendues par les entreprises et répondant à leurs aspirations professionnelles.

Concernant la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, la Région Occitanie et les deux Rectorats ont signé, en septembre 2016, une convention cadre pour la période 2017/2021 qui a pour ambition de promouvoir l'égalité des chances et la réussite de tous les lycéens et apprentis. L'un des quatre axes de cette convention vise à articuler l'offre de formation **avec les besoins du territoire en cohérence avec les formations par apprentissage et en garantissant un maillage territorial équilibré**. Par ailleurs le développement des campus des métiers et des qualifications créés par la loi du 8 juillet 2013 est conçu comme un outil au service du développement des territoires.

#### À titre d'illustration, l'offre régionale comprend notamment :

- 229 lycées publics et 152 lycées privés répartis sur les 13 départements et 5 en prévision dans les prochaines années,
- 10 Écoles régionales de la 2<sup>e</sup> Chance (auxquelles s'ajoutera dès 2017 une antenne de l'école de Toulouse, implantée en Aveyron),
- 1 réseau d'écoles régionales du Numérique avec 12 organismes d'ores et déjà labellisés pour des formations de développeurs web, de programmeurs... Ce dispositif (construit en partenariat avec des collectivités municipales ou intercommunales qui fournissent les locaux) est appelé à se développer tout au long de la mise en œuvre du CPRDFOP.

Les branches professionnelles doivent être associées à l'élaboration de la carte des formations et la programmation des actions de formation continue qualifiantes doit être élaborée à partir des besoins en compétences des entreprises et des spécificités des bassins d'emploi.

Les documents d'analyse emploi/formation sectoriels et territoriaux produits par les CarifOref et les observatoires de branches seront mobilisés

à cet effet. Les Maisons de la Région dont les missions seront redéfinies et qui seront déployées sur le territoire régional seront également associées pour prendre en compte les dynamiques territoriales et les projets de développement locaux (cf. : Orientation 1).

Pour garantir la complémentarité de tous les dispositifs de formation, une conférence des financeurs (État, Région, Pôle Emploi, Agefiph, OPCA) sera mise en place.

Les financeurs de la formation professionnelle sont également attachés à la qualité des formations proposées sur le territoire conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2014.

Le décret du 30 juin 2015 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 précise les critères que doivent prendre en compte les financeurs de la formation professionnelle continue (Région, État, Pôle Emploi, Agefiph, OPCA, OCTA) afin de s'assurer de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité. À titre d'illustration, il convient de rappeler que le label "Certif région" initié par la Région avec vingt partenaires (État, Pôle Emploi, OPCA, Agefiph) répond aux critères de ce décret et fait partie des labels qualité reconnus au niveau national (à ce jour en Occitanie 233 sites sont aujourd'hui labellisés "Certif région").

La Région s'engage donc à encourager, avec ses partenaires, le déploiement des démarches qualités et notamment de la charte Certif région sur l'ensemble de son territoire. Cette réflexion sera conduite dans le cadre de la conférence des financeurs.

Par ailleurs, le numérique a profondément bouleversé le mode de vie des individus mais également les pratiques des entreprises. Ces évolutions sont également à prendre en compte dans les pratiques des organismes de formation qui sont aujourd'hui confrontés à la nécessaire refonte de leur contenu et pratique pédagogiques (MOOCS, outils d'animation, vidéos, messageries, partage de documents...). Ces évolutions positionnent encore davantage l'individu au cœur du processus de formation, en cohérence avec les récentes évolutions législatives, notamment la loi du 5 mars 2014.

L'ensemble des financeurs accompagnera les organismes de formation dans ces évolutions.

## PRIORITÉ N° 5

### Faire de l'accompagnement des plus fragiles et de l'accès à un premier niveau de qualification une cause d'intérêt régional

Il n'est plus acceptable que 8 000 jeunes d'Occitanie sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

État et Région se mobiliseront pour prévenir les sorties prématurées du système éducatif en coordonnant leurs interventions en matière d'identification, d'accompagnement, de remédiation et de prévention. Des expérimentations seront conduites pour repérer les publics susceptibles de décrocher et proposer un accompagnement personnalisé. La connaissance partagée du nombre de jeunes sans qualification et de leur profil ainsi que l'analyse des ruptures de contrats d'apprentissage doit permettre de proposer des réponses adaptées.

Dans le cadre du service public de la formation qui doit garantir l'égalité de traitement sur tous les territoires, la Région s'attachera à offrir une nouvelle chance en intervenant auprès de celles et ceux qui en ont le plus besoin, notamment les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi qui restent les plus exposés à des périodes de chômage de longue durée ou à une perte d'emploi. Il est nécessaire de construire un parcours adapté avec un accompagnement individualisé pour acquérir les savoir-être, stabiliser son projet professionnel, assurer la remise à niveau, lutter contre l'illettrisme<sup>20</sup>, acquérir les premiers gestes professionnels, découvrir des métiers, élargir ses choix professionnels ou encore accéder à une qualification reconnue. Face à la diversité des personnes et des parcours, il est indispensable de favoriser les passerelles entre les différents dispositifs afin de construire des parcours cohérents entre formations pré-qualifiantes et qualifiantes mais également entre les dispositifs d'insertion tels que le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie qui doit se mettre en place à compter du 1er janvier 2017. Des dispositifs spécifiques contribueront à prendre en compte des publics spécifiques

(décrocheurs, personnes très éloignées de l'emploi...). S'agissant plus précisément des personnes placées "sous main de justice", un programme spécifique est élaboré dans le cadre de la convention signée avec la Direction Interrégionale des Service Pénitentiaires; il s'attache à répondre à la grande diversité des besoins de ce public, dans un objectif affirmé d'insertion professionnelle.

Concernant les personnes en situation de handicap, l'objectif premier reste celui de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun, au nom des principes d'égalité et de non discrimination. Pour mémoire en 2015, près de 800 apprentis<sup>21</sup> en situation de handicap ont été recensés et plus de 4 500 demandeurs d'emploi en situation de handicap ont suivi une formation financée par la Région (soit par rapport à 2014, une augmentation de 18 % en ex Midi-Pyrénées et de 32 % en ex Languedoc-Roussillon).

Deux CFA spécialisés qui maillent le territoire de l'Occitanie apportent une réponse spécifique avec un accompagnement adapté: 290 apprentis concernés en 2015.

L'AGEFIPH réaffirme sa volonté d'intervenir en complémentarité des financements de droit commun (notamment via des actions de mobilisation permettant la redéfinition des projets professionnels) et de rendre accessibles les actions de formation de droit commun en privilégiant les mesures d'accompagnement.

Plus largement, la faible mobilité de certains publics liée, soit au lieu de résidence (territoire rural, quartier politique de la ville), soit à la précarité sociale a été largement rappelée lors des rencontres territoriales. La place sera donnée à l'innovation et au développement des formations notamment à distance pour permettre à chacun, quel que soit son lieu de résidence, d'avoir accès à la formation.

<sup>20</sup> 2090 jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la journée défense citoyenneté 2015

<sup>21</sup> Y compris CFA spécialisés

## PRIORITÉ N° 6

### Favoriser l'élévation du niveau de qualification

En formation initiale et continue, les niveaux de formation prédominants sont le niveau IV (niveau bac) (62 % pour la voie scolaire) et le niveau V (niveau CAP) (46 % pour l'apprentissage). L'élévation du niveau de qualification est un facteur essentiel pour s'inscrire dans la durée sur le marché de l'emploi. C'est dans ce contexte que la Région doit accompagner l'émergence de filières de formation du niveau CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur (cf. Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation). C'est d'ailleurs déjà le cas avec un développement important des formations par apprentissage dans les niveaux supérieurs (près d'un apprenti sur trois a suivi une formation de niveau III (BTS) ou plus).

En formation continue (demandeurs d'emploi), les formations qualifiantes sont très majoritairement de niveau V afin d'offrir une nouvelle chance à celles et ceux qui sont dépourvus de qualifications. C'est là un enjeu fort de la politique régionale.

Les évolutions des métiers liés aux nouvelles techniques et technologies, à la transition énergétique, à l'innovation... conduisent à poursuivre la politique d'élévation des niveaux de qualification menée en région afin de faciliter l'accès à l'emploi et les mobilités professionnelles.

L'élévation du niveau de qualification se traduira en formation initiale par la construction et le développement d'un parcours continu, du CAP à Bac+3, inscrit par ailleurs dans le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

En formation continue, l'achat de formations menant à des certifications et qualifications reconnues, l'accès à des formations universitaires pour les demandeurs d'emploi ainsi que l'accès renforcé des publics à la Validation des Acquis de l'Expérience<sup>22</sup> resteront des priorités fortes.

A noter que certaines dispositions de la loi du 8 août 2016 visent à relancer la VAE en ramenant notamment la durée d'expérience de 3 à 1 an.

## CES 3 PRIORITÉS SERONT DÉCLINÉES EN 12 FICHES-ACTIONS :

### Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région

- piloter la carte des formations professionnelles (initiales et continues) dans un souci de proximité et d'égalité d'accès,
- accompagner les démarches qualité,
- promouvoir et développer l'usage du digital dans les formations initiales et continues,
- mettre en place une conférence des financeurs de la formation.

### Faire de l'accompagnement des plus fragiles et de l'accès à un premier niveau de qualification une cause d'intérêt régional

- lutter contre les ruptures en cours de formation,
- offrir une nouvelle chance aux demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès à un 1<sup>er</sup> niveau de qualification,

- lever les freins à la formation (dispositifs d'aides...).

### Favoriser l'élévation du niveau de qualification

- organiser les passerelles entre les dispositifs de formation et avec les dispositifs d'insertion,
- élaborer et déployer une offre de formation pour les demandeurs d'emploi menant à des certifications et des qualifications reconnues
- expérimenter des pratiques pédagogiques innovantes adaptées à des publics ou des territoires isolés,
- développer l'accès à la qualification par la VAE,
- sécuriser les parcours du niveau V (CAP, titre...) à l'enseignement supérieur.

.....

<sup>22</sup> La VAE reste encore peu utilisée notamment dans les universités qui ont délivré seulement 3 % de leurs diplômes par cette voie

## ORIENTATION N° 3

### Garantir un service public régional de l'orientation performant

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale crée pour toute personne le droit d' "être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun". Cette loi précise le partage de responsabilité entre les services de l'État chargés de la politique d'orientation des élèves et des étudiants et la Région chargée de coordonner les actions des autres organismes participant au Service Public Régional de l'Orientation<sup>23</sup> (SPRO).

Les services de l'État, pour leur part, mettent en œuvre ce service dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. La Région organise le SPRO tout au long de la vie et coordonne la mise en œuvre du Conseil en

Evolution Professionnelle (CEP) sur les territoires. Le CEP, mobilisé à l'initiative des bénéficiaires, est un service gratuit qui propose aux personnes hors système scolaire un accompagnement dans l'élaboration et la concrétisation de leurs projets d'évolution professionnelle et éventuellement de leurs projets de formation. L'enjeu pour la Région Occitanie est de construire un nouveau Service Public Régional de l'Orientation à l'échelle du nouveau territoire pour proposer une offre de service d'accueil, d'information et d'orientation de proximité, lisible pour le grand public et les professionnels, harmonisée et visant à faciliter la réussite des parcours professionnels. Les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation sont les interlocuteurs directs des habitants du territoire : ils doivent être outillés pour donner une information rapide, argumentée et fiable.

#### POUR GARANTIR UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION PERFORMANT, DEUX PRIORITÉS SONT IDENTIFIÉES :

**Priorité 7** Organiser et harmoniser le Service public régional de l'orientation

**Priorité 8** Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région

## PRIORITÉ N° 7

### Organiser et harmoniser le Service Public Régional de l'Orientation

La Région, (en lien avec les services de l'État pour la formation initiale sous statut scolaire et avec les membres du Service Public Régional de l'Orientation), formalisera une nouvelle politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation qui propose un service uniformisé sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics.

Il sera ensuite nécessaire de professionnaliser et de mettre en synergie les différents acteurs assurant des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement pour qu'ils partagent leurs pratiques et développent une culture commune.

Cette culture commune reposera tout d'abord sur l'appropriation des outils de diagnostic et de prospective sectoriels ou territoriaux cités dans l'orientation N°1 qui viendront compléter les

informations disponibles sur les métiers et les dispositifs de formation.

Il sera également important de travailler sur les stéréotypes liés à certains métiers afin de favoriser la mixité des publics formés et élargir leurs choix professionnels. En effet, 28 % des créateurs d'entreprise sont des femmes (dont 8 % dans l'innovation); par ailleurs, la répartition des hommes et des femmes dans les 87 familles professionnelles existantes est très différente<sup>24</sup>.

L'Agefiph proposera pour sa part une offre de service visant à développer la connaissance des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation sur les actions et aides spécifiques aux personnes en situation de handicap afin de favoriser leur mobilisation et leur articulation avec celles du droit commun.

<sup>23</sup>Le Service Public Régional de l'Orientation garantit à toute personne et tout au long de sa vie l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité organisés en réseaux. Il concourt à l'égalité professionnelle femmes hommes en luttant contre les stéréotypes de genre.

<sup>24</sup> Source : Ministère de la Famille, de l'Enfance et des Droits des Femmes – Chiffres 2015

Les outils développés jusqu'à présent en région (annuaires, cartographie, espaces collaboratifs, portail régional, espace professionnel du site Internet de la Région, numéros verts demandeur d'emploi et numéros verts salariés...) ont d'ores et déjà été identifiés comme vecteurs de réussite; ils devront encore être modernisés, harmonisés à l'échelle de l'Occitanie et partagés.

Pour garantir une information et une orientation de qualité sur tous les territoires et pour tous les publics avec une attention particulière pour

les entreprises, une nouvelle Charte Régionale devra être adoptée, de nouveaux outils seront développés et l'animation territoriale sera renforcée avec la mobilisation d'un réseau régional de type "cité des métiers" ainsi que le déploiement dès 2017 des Maisons de la Région sur l'ensemble du territoire.

## PRIORITÉ N° 8

### Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région

Malgré les nombreuses actions de communication organisées sur le territoire, le contenu des métiers, en constante évolution, reste encore mal connu par les publics mais également par les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation.

Certains métiers ont une mauvaise image alors qu'ils sont porteurs d'emploi ou à l'inverse sont idéalisés dans des secteurs "saturés". Pour y remédier, l'implication des entreprises dans le

processus d'orientation, le partenariat avec les branches professionnelles. La mobilisation des établissements de formation seront renforcés.

Les actions d'information et de communication sur les métiers, les formations et les parcours proposés en région seront concertées et diffusées via notamment des outils et un agenda des manifestations partagés.

## CES 3 PRIORITÉS SERONT DÉCLINÉES EN 7 FICHES-ACTIONS :

### Organiser et harmoniser le Service Public Régional de l'Orientation

- formaliser une politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation concertée,
- labelliser les partenaires du Service Public Régional de l'Orientation,
- coordonner et animer les différents réseaux de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation.

.....

### Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région

- impliquer les entreprises dans le processus d'orientation,
- créer des lieux d'accueil et d'information dans le cadre d'un réseau régional de type "cité des métiers" et des Maisons de la Région,
- organiser des communications ciblées (salons emploi/formation, journées de recrutement, opérations portes ouvertes...),
- partager des outils pour informer le grand public et les entreprises sur les parcours de formation et les métiers.

## ORIENTATION N° 4

### Impulser une nouvelle gouvernance

La loi du 5 mars 2014 fixe un nouveau cadre dans la coordination et le pilotage des politiques en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Le travail conduit dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) illustre ce nouveau cadre de référence basé sur le quadripartisme (État/Région/Partenaires Sociaux Employeurs/Partenaires sociaux Salariés). À titre d'illustration, la loi ouvre la signature du CPRDFOP25 aux organisations représentatives syndicales de salariés et d'employeurs.

Pour mémoire, le CPRDFOP est élaboré sur la base des documents d'orientations de la Région, de l'État et des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) chargé d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit par ailleurs l'élaboration conjointe État/Région d'un autre document stratégique dénommé "Stratégie

Régionale Coordinée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles" (SRCEOFP), en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

En région Occitanie, les membres du CREFOP26 ont été associés à toutes les phases de concertation, de juin à décembre 2016 :

- aux réunions thématiques et territoriales organisées par la Région pour la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance,
- à la consultation écrite organisée conjointement par l'État et la Région dans le cadre de la définition de la Stratégie Régionale Coordinée pour l'Emploi, l'Orientation et la Formation Professionnelles,
- aux travaux des deux commissions du CREFOP "Emploi" et "Orientation et Formation Professionnelles".

Le groupe quadripartite "Analyse et Prospective du CREFOP a également apporté son expertise sur les documents de diagnostic réalisés par la Région, l'État et les Carif/Oref.

État, Région et partenaires sociaux partagent la volonté de poursuivre le dialogue engagé.

#### POUR IMPULSER UNE NOUVELLE GOUVERNANCE, DEUX PRIORITÉS SONT IDENTIFIÉES :

**Priorité 9** Partager et déployer la Stratégie Régionale Coordinée Emploi, Orientation et Formation Professionnelles dans le cadre d'un dialogue social de qualité

**Priorité 10** Piloter et évaluer la stratégie au sein du CREFOP

<sup>25</sup> A noter que les CPRDFOP des 2 Régions ex LR et MP avaient déjà été signés par la plupart des partenaires sociaux

<sup>26</sup> Installé le 27 avril 2016

## PRIORITÉ N° 9

### Partager et déployer la Stratégie Régionale Coordonnée Emploi, Orientation et Formation Professionnelles dans le cadre d'un dialogue social de qualité

Cette large concertation qui se traduit dans le CPRDFOP (partie intégrante de la Stratégie Régionale Coordonnée pour l'Emploi, l'Orientation et la Formation Professionnelles) par la construction d'orientations, de priorités et d'un programme d'actions partagés validés en bureau le 25 novembre 2016 doit permettre à chaque membre du CREFOP, au COPAREF (Comité Paritaire Régional de l'Emploi et de la Formation) ainsi qu'aux autres instances paritaires de porter la même ambition et les mêmes messages dans les différentes instances régionales ou infra-régionales mobilisées sur les questions d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.

**État, Région et partenaires sociaux, soucieux de la performance et de l'efficacité de leurs politiques respectives, décident par ailleurs dans le présent contrat de créer les conditions d'un dialogue et d'un pilotage de qualité, à l'échelle de l'Occitanie**

- au sein du CREFOP qui doit être lieu de débats, de propositions et de coordination,
- au sein des instances paritaires existantes ou à venir, qu'elles soient sectorielles ou interprofessionnelles.

De même, ils s'engagent à instaurer une gouvernance quadripartite au sein de la nouvelle association qui sera créée en 2017, à partir de la fusion d'Atout Métiers LR et du Carif/Oref MP. Ces associations ont en effet un positionnement privilégié, à la croisée des politiques de l'État, de la Région et des partenaires sociaux, au service des professionnels de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de l'emploi et de la formation, du grand public et des entreprises.

La loi NOTRe donne par ailleurs l'occasion aux Régions d'élargir leur périmètre d'intervention dans le cadre de la mise en cohérence des dispositifs au profit des demandeurs d'emploi, en assurant par délégation de l'État, les compétences relatives à la coordination des acteurs du service public de l'emploi. Certains acteurs du service public de l'emploi sont également prescripteurs de formations pour la Région et membres du Service Public Régional de l'Orientation relevant de la compétence des Régions.

La Région a, dès 2016, exprimé sa volonté d'assumer pleinement cette nouvelle compétence et s'appuiera notamment sur les Maisons de la Région pour la mettre en œuvre sur la période couverte par le CPRDFOP.



© Christelle Quessada

## PRIORITÉ N° 10

### Piloter et évaluer la Stratégie Régionale Coordonnée Emploi, Orientation et Formation Professionnelles au sein du CREFOP

État, Région et partenaires sociaux affirment également, en cohérence avec le 5<sup>e</sup> enjeu de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance, vouloir partager une culture de l'évaluation au niveau quantitatif et qualitatif. Il s'agit de l'intégrer dans les pratiques de chacun et de doter le CREFOP, avec l'appui du groupe quadripartite "Analyse et Prospective", d'objectifs et d'indicateurs pertinents, mesurables, renseignés et partagés.

Cette réflexion sera conduite au sein du CREFOP en lien avec les acteurs du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) et du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

### CES 3 PRIORITÉS SERONT DÉCLINÉES EN 2 FICHES-ACTIONS :

Partager et déployer la Stratégie Régionale Coordonnée Emploi, Orientation et Formation Professionnelles dans le cadre d'un dialogue social de qualité

- renforcer le dialogue quadripartite,
- faire de la nouvelle structure CarifOref un nouveau modèle de gouvernance quadripartite,
- préparer les modalités de coordination du service public de l'emploi par la Région.

Piloter et évaluer la Stratégie Régionale Coordonnée Emploi, Orientation et Formation Professionnelles au sein du CREFOP

- mettre en œuvre la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles,
- évaluer la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles.



Centre  
Zanussi  
CULINARY

13





# CPRDFOP

## par orientations, priorités, actions et pilotes

ORIENTATION	PRIORITÉ	ACTION	PILOTE	
<b>1</b> AUGMENTER LE TAUX D'EMPLOI DES ACTIFS	<b>1</b> - Anticiper les besoins en compétences et identifier les enjeux économiques et sociaux	1. Renforcer l'implication des acteurs économiques régionaux dans les observatoires Emploi/Formation	Partenaires sociaux	
		2. Instaurer la transversalité et la mutualisation des politiques régionales formation et économie	État - Région	
		3. Créer un lien direct avec les employeurs dans les filières porteuses d'emploi et les filières en tension	Région - Partenaires sociaux	
	<b>2</b> - Répondre aux besoins des employeurs et des entreprises au plus près des territoires		4. Organiser une offre de service spécifique, au profit des employeurs, pour les aider dans leur recrutement et accompagner le développement des compétences de leurs salariés	Région
			5. Investir sur une offre de formation en lien avec la demande économique et les métiers de demain	Région et Autorités académiques
			6. Encourager la création/reprise d'entreprises	Région
			7. Renforcer les compétences des dirigeants (TPE-PME)	Partenaires sociaux
	<b>3</b> - Développer l'alternance		8. Déployer un plan régional de développement de l'apprentissage	Région
			9. Augmenter le nombre de contrats de professionnalisation	Partenaires sociaux
			10. Piloter la carte des formations professionnelles (initiales et continues) dans un souci de proximité et d'égalité d'accès	Région et Autorités académiques pour la voie initiale et Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE) pour l'enseignement supérieur
<b>2</b> DÉPLOYER UNE OFFRE DE FORMATION DE PROXIMITÉ CONTRIBUANT À L'ÉGALITÉ DES CHANCES	<b>4</b> - Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région	11. Accompagner les démarches qualité	Région	
		12. Promouvoir et développer l'usage du digital dans les formations initiales et continues	Région	
		13. Mettre en place une conférence des financeurs de la formation	Région - Partenaires sociaux	
		14. Lutter contre les ruptures en cours de formation	Région - Autorités académiques	
	<b>5</b> - Faire de l'accompagnement des plus fragiles et de l'accès à un premier niveau de qualification une cause d'intérêt régional		15. Offrir une nouvelle chance aux demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès à 1 <sup>er</sup> niveau de qualification	Région
			16. Lever les freins à la formation (dispositifs d'aides...)	Région
			17. Organiser les passerelles entre les dispositifs de formation et avec les dispositifs d'insertion	État - Région
	<b>6</b> - Favoriser l'élévation du niveau de qualification		18. Élaborer et déployer une offre de formation pour les demandeurs d'emploi menant à des certifications et des qualifications reconnues	Région
			19. Expérimenter des pratiques pédagogiques innovantes adaptées à des publics ou des territoires isolés	Région
			20. Développer l'accès à la qualification par la VAE	État (services valideurs et certificateurs) - Région
			21. Sécuriser les parcours du niveau V (CAP, titre...) à l'enseignement supérieur	Région - Autorités académiques - Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE)

ORIENTATION	PRIORITÉ	ACTION	PILOTE
<b>3</b> GARANTIR UN SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION PERFORMANT	7 - Organiser et harmoniser le SPRO	22. Formaliser une politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation concertée	Région - Autorités académiques
		23. Labelliser les partenaires du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Région - Autorités académiques
		24. Coordonner et animer les différents réseaux de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation	Région - Autorités académiques
	8 - Promouvoir les métiers, les formations et les emplois accessibles en région	25. Impliquer les entreprises dans le processus d'orientation	Région - Autorités académiques - Partenaires sociaux
		26. Créer des lieux d'accueil et d'information dans le cadre d'un réseau régional de type "cité des métiers" et des Maisons de la Région	Région
		27. Organiser des communications ciblées (salons emploi/formation, journées de recrutement, opérations portes ouvertes...)	Région – Autorités académiques pour les salons de l'enseignement supérieur
		28. Partager des outils pour informer le grand public et les entreprises sur les parcours de formation et les métiers	Région
	<b>4</b> IMPULSER UNE NOUVELLE GOUVERNANCE	9 - Partager et déployer la SRCEOFP dans le cadre d'un dialogue social de qualité	29. Renforcer le dialogue quadripartite
30. Faire de la nouvelle structure CarifOref un nouveau modèle de gouvernance quadripartite			Partenaires sociaux
31. Préparer les modalités de coordination du service public de l'emploi par la Région			État - Région
10 - Piloter et évaluer la SRCEOFP au sein du CREFOP		32. Mettre en œuvre la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP) sur l'ensemble du territoire	État - Région
		33. Évaluer la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP)	CREFOP



© Laurent Boutonnet

## ACTION 1

# Renforcer l'implication des acteurs économiques régionaux dans les observatoires Emploi/Formation

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partager un diagnostic économique et social par secteur d'activité, par territoire, suivre l'évolution des métiers et des compétences pour construire les politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.</li><li>• Donner une vision prospective aux publications produites par les Observatoires Emploi/Formation.</li><li>• Valoriser les travaux des branches professionnelles à travers notamment leurs observatoires prospectifs des métiers et des qualifications.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser le groupe quadripartite "Analyse et prospective" du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), animé par le secrétariat du CREFOP (Carif Oref), pour recenser les observatoires existants et mutualiser leurs travaux.</li><li>• Créer un groupe d'experts issus des entreprises pour chaque secteur clé de l'économie régionale et les solliciter pour toute publication des observatoires.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État, Région, partenaires sociaux, consulaires, OPCA, Pôle Emploi, Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), Carif Oref, observatoires, Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF), Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), commissions régionales paritaires emploi-formation de branche, commissions régionales paritaires interprofessionnelles, agences de développement économique</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffusion des résultats aux acteurs économiques régionaux et locaux, aux membres du SPRO, aux financeurs des formations professionnelles.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de publications</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le groupe quadripartite " Analyse et prospective " du CREFOP animé par le secrétariat du CREFOP (Carif Oref) s'est constitué en 2016 pour l'élaboration du diagnostic du présent contrat.</li><li>• Organiser des rencontres avec les observatoires : cellule économique du BTP, observatoire de l'hôtellerie-restauration, transports, automobile... dès 2017.</li></ul>

## ACTION 2

# Instaurer la transversalité et la mutualisation des politiques régionales formation et économie

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les dynamiques économique et territoriale par une politique "Ressources Humaines" pour faire face aux enjeux internationaux et à la recherche permanente de compétitivité sur les marchés.</li><li>• Faire de la formation un enjeu stratégique pour les entreprises qui doivent attirer des personnels compétents, les fidéliser tout en les professionnalisant tout au long de la vie.</li><li>• Favoriser l'approche intégrée "développement économique et ressources humaines" dans l'élaboration des grands projets économiques et dans les projets de création et de développement des entreprises et faciliter l'intégration de compétences dans les TPE et PME.</li><li>• Accompagner les territoires confrontés à des évolutions de leur économie (restructurations industrielles, développement de l'économie circulaire,...) pour éviter la fuite des actifs, une perte des compétences et une précarisation de l'emploi.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprises de la région Occitanie</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer un volet ressources humaines en cohérence avec le SRDEII dans l'accompagnement des entreprises, dans leurs adaptations aux évolutions du marché.</li><li>• Contribuer à la structuration des filières économiques, soutenir les filières émergentes.</li><li>• Prendre en compte les nouvelles filières de la transition énergétique, de la croissance bleue et de l'eau.</li><li>• Adapter la filière agricole à la triple performance économique environnementale et sociale.</li><li>• Elaborer des schémas sectoriels emploi/formation et/ou formaliser des partenariats de type contrats de filières ou contrats d'objectifs articulant les volets emploi/ressources humaines et formation avec les branches professionnelles et les organisations patronales.</li><li>• Favoriser la formation des chefs d'entreprise et des salariés en reconversion.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État - Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires sociaux, branches professionnelles, chambres consulaires, Pôle Emploi, Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Articulation des interventions État et Région en matière de conseil "Ressources Humaines" en direction des TPE-PME.</li><li>• Mise en place avec l'appui des Maisons de la Région d'un dispositif de veille et d'observation des territoires, en partenariat avec les acteurs impliqués (services de l'État, consulaires), anticiper et prévenir toute crise conjoncturelle (cf : SRDEII).</li><li>• Coordination, par la Région, des interventions de l'Agence régionale de développement et des Maisons de la Région déployées sur l'ensemble du territoire.</li><li>• Evolution des pratiques professionnelles pour optimiser la transversalité.</li><li>• Engagement des acteurs publics du développement économique et de la formation professionnelle.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux d'actifs occupés en formation.</li><li>• Nombre de contrats de filières éco/ressources humaines.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaboration en cours du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales</li><li>• Dès la fin 2016, lancement de la concertation pour l'élaboration du Schéma Tourisme (13 réunions départementales prévues entre décembre 2016 et mars 2017 + 2 journées d'ateliers thématiques les 3 et 4 avril 2017 (Montpellier et Toulouse). Le schéma a été adopté en juillet 2017.</li></ul>

## ACTION 3

# Créer un lien direct avec les employeurs dans les filières porteuses d'emploi et les filières en tension

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises afin d'adapter les dispositifs d'appui en matière de politique Ressources humaines.</li><li>• Organiser une offre de service associant l'ensemble des acteurs impliqués (Pôle Emploi, OPCA, branches professionnelles, consulaires...) (cf. fiche action 4).</li><li>• Identifier et accompagner les dynamiques territoriales interprofessionnelles par des démarches de GPEC territoriale.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les entreprises et leurs représentants (Seront plus spécifiquement ciblées les entreprises de l'économie littorale, de l'aéronautique, de l'artisanat, du BTP, de l'agro-alimentaire, de l'agriculture, du tourisme, de la culture et de la santé et des services à la personne).</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les filières porteuses d'emplois en s'appuyant sur les diagnostics existants et les schémas sectoriels (cf. fiche action 2).</li><li>• Mobiliser les partenaires concernés (branches, organisations syndicales...).</li><li>• Valoriser et/ou mettre en place des clubs "Ressources Humaines" sur les territoires, notamment en lien avec les filières émergentes ou locales (cf. SRDEII, Priorité "Développement des filières").</li><li>• Mettre en place un centre d'appel à destination des entreprises afin de mieux connaître leurs besoins en ressources humaines et compétences et d'y apporter une réponse adaptée.</li><li>• Déployer un numéro vert permettant aux chefs d'entreprises d'avoir un interlocuteur unique et identifié pour réponse à leurs problématiques ressources humaines.</li><li>• Développer des démarches de GPEC territoriale.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région et Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• OPCA, acteurs économiques locaux (consulaires, collectivités,...), Agences de développement, Clusters, réseaux et clubs d'entreprises, branches professionnelles, Pôle Emploi, Agefiph)</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification de l'existant et articulation des interventions</li><li>• Mobilisation et adhésion aux projets de l'ensemble des acteurs concernés</li><li>• Articulation avec la Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE), notamment les actions 31 et 32</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de rencontres d'entreprises dans le cadre de clubs Ressources humaines</li><li>• Nombre d'entreprises contactées (centre d'appel)</li><li>• Nombre d'appels reçus (numéro vert)</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Première étape de mise en œuvre au 1er semestre 2017 (diagnostics, concertation)</li></ul>

## ACTION 4

# Organiser une offre de service spécifique, au profit des employeurs, pour les aider dans leur recrutement et accompagner le développement des compétences de leurs salariés

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre lisible et plus efficient l'appui apporté aux entreprises en matière de ressources humaines.</li><li>• Accompagner les dirigeants d'entreprises, en particuliers ceux de TPE-PME par des réponses simples et efficaces.</li><li>• Répondre aux problématiques ressources humaines de l'entreprise, quels que soient sa taille, son secteur d'activité, son niveau de développement et le territoire sur lequel elle se trouve.</li><li>• Cet appui pourra revêtir de multiples formes en fonction des besoins spécifiques à chaque entreprise : aide au recrutement, conseil, diagnostic, mise en place de GPEC, financement de formations, recrutement d'apprentis.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, apprentis.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre à plat les dispositifs existants (Pôle Emploi, branche, OPCA, consulaires, représentants d'entreprises, Service public de l'emploi,...).</li><li>• Mobiliser et concerter les partenaires.</li><li>• Réaliser des diagnostics sur les besoins en ressources humaines des entreprises (cf. fiches 1 et 3).</li><li>• Organiser et articuler l'offre de service existante.</li><li>• Créer des services complémentaires pour des besoins identifiés non couverts.</li><li>• Mettre en lisibilité cette offre de service (contact direct avec les entreprises, communication via les réseaux, les branches professionnelles, clubs Ressources humaines, centre d'appel, numéro vert...).</li><li>• En lien avec le SRDEII, accompagner globalement l'implantation d'entreprises sur le territoire tant sur les besoins économiques qu'en matière de formation pour le personnel à recruter.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chambres consulaires, Partenaires sociaux, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), OPACIF, Fonds d'Assurances Formation (FAF), Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), CAP Emploi, branches professionnelles, fédérations, Pôle Emploi, collectivités territoriales, acteurs économiques publics/privés/associatifs, Association Régionale des Missions Locales (ARML), Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place une stratégie partenariale et une coopération très étroite entre les différents acteurs.</li><li>• Développer l'information, la sensibilisation et l'animation qui sont des vecteurs clés de réussite.</li><li>• Articulation avec la Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE), notamment les actions 31 et 32.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'entreprises accompagnées ou conseillées</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État des lieux de l'offre de service, diagnostic des besoins des entreprises, mobilisation des partenaires dès 2017</li></ul>

## ACTION 5

# Investir sur une offre de formation en lien avec la demande économique et les métiers de demain

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structurer les démarches partenariales entre les acteurs (branches, observatoires, financeurs de la formation) afin de partager une analyse en continue des besoins du monde économique tant au niveau régional que territorial.</li><li>• Développer une offre de formation répondant aux besoins des entreprises et dans un souci de proximité (se reporter à la fiche 10 – carte des formations professionnelles).</li><li>• Se doter d'instruments d'intervention pouvant répondre en réactivité à des besoins émergents.</li><li>• Construire des démarches en partenariat notamment avec les acteurs économiques, en faveur de la formation sur les métiers de demain. Exemple : Ecole Régionale du Numérique.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les organismes de formation</li><li>• Les acteurs économique</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consolider et/ou construire une démarche d'identification des besoins de formation qui prévoit :<ul style="list-style-type: none"><li>– la concertation au niveau local et régional des acteurs économiques pour identifier les besoins de formation,</li><li>– la détermination de la voie de formation la plus adaptée (cf. schémas sectoriels fiche action 2),</li><li>– l'assurance d'une complémentarité des offres de formation sur l'ensemble du territoire régional.</li></ul></li><li>• Assurer une information réciproque des financeurs afin de déterminer de façon concertée les dispositifs de formation à mobiliser en lien avec une offre d'emploi.</li><li>• Déterminer et coordonner les modalités de complémentarité des moyens d'intervention, par la mise en place d'une "conférence" des financeurs de formation (cf. fiche action 13).</li><li>• Soutenir l'offre des Campus des Métiers et des qualifications et accompagner les démarches d'amélioration qualitative de l'offre de formation.</li><li>• Prévoir dans les critères d'analyse des propositions de formation la qualité des actions conduites entre les organismes de formation et les entreprises, le développement de méthodes pédagogiques adaptées au territoire et au besoin identifié comme l'individualisation, la formation à distance.</li><li>• Accompagner les organismes de formation pour promouvoir les expérimentations et l'innovation (cf. fiche action 19).</li><li>• Moderniser leur offre de formation et accompagner la refonte des contenus pédagogiques notamment par la digitalisation... (cf. fiche action 12).</li><li>• En lien avec le SRDEII, l'offre de formation sera notamment déclinée auprès des filières structurées, émergentes ou locales.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région - Autorités académiques</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pôle Emploi, DIRECCTE, Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), Organismes de formations et fédérations (publics ou privés), Partenaires sociaux, Branches professionnelles, Chambres consulaires, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, Acteurs économiques : groupements d'employeurs, clubs d'entreprises</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir un agenda commun, partager les diagnostics (emploi/formation, demandes de formation).</li><li>• Respect des objectifs de chaque financeur public.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formalisation d'une méthode d'identification des besoins de formation</li><li>• Nombre de projets soutenus dans le cadre d'une analyse concertée entre la Région et Pôle emploi.</li><li>• Suivi des expérimentations, réingénierie de l'offre de formation.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'élaboration du Programme Régional de Formation prévue en 2018 doit illustrer :<ul style="list-style-type: none"><li>– la concertation des acteurs économiques,</li><li>– l'articulation avec l'offre d'apprentissage et l'offre de formation professionnelle initiale.</li></ul></li></ul> <p>Un accord cadre Région/Pôle Emploi formalise les engagements opérationnels. Une ligne budgétaire consacrée aux projets de recrutement non prévus dans les dispositifs de droit commun.</p>

## ACTION 6

# Encourager la création/reprise d'entreprises (cf : SRDEII)

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'esprit d'initiative et d'entreprendre et sensibiliser au reprenariat avec une attention particulière pour le public féminin.</li><li>• Rendre lisible et accessible le système d'appui régionaux aux créateurs et aux repreneurs.</li><li>• Professionnaliser le système d'appui régional à la création/reprises.</li><li>• Donner toutes les chances de réussite aux projets de création et de reprise.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les actions de sensibilisation : jeunes (lycéens, étudiants, apprentis), demandeurs d'emploi, salariés.</li><li>• Pour les actions d'accompagnement : porteurs de projets de création et/ou de reprise d'entreprises (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés...).</li><li>• Pour les actions de professionnalisation : les opérateurs de l'accompagnement.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer des sessions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et au reprenariat dans les cursus de formation initiale (voie scolaire, apprentissage).</li><li>• Accompagner les demandeurs d'emploi et les salariés par une démarche de "parrainage".</li><li>• Renforcer la qualification des projets de création.</li><li>• Animer et coordonner le réseau des opérateurs et partenaires de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprise.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État (Autorités académiques, DRAAF), COMUE, Pôle Emploi, chambres consulaires, agences régionales, associations, réseau des boutiques de gestion, clubs d'entreprise, acteurs de l'économie sociale et solidaire...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilisation collective des partenaires publics et privés autour de la sensibilisation.</li><li>• Forte mobilisation territoriale des réseaux d'accompagnement.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, salariés sensibilisés.</li><li>• Nombre de projets de création qualifiés et évolution du taux de pérennisation à 3 et 5 ans.</li><li>• Nombre d'actions d'animation.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	



© Gilles Bouquillon

## ACTION 7

### Renforcer les compétences des dirigeants (TPE-PME)

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accroître les compétences des dirigeants en matière d'élaboration de stratégie, de pilotage et de management de leur entreprise. Ce besoin est particulièrement prégnant sur les questions de gestion des ressources humaines mais également sur les aspects développement, innovation, marketing, enjeux environnementaux... qui, dans les entreprises de moins de 20 salariés, sont assurées la plupart du temps par le chef d'entreprise lui-même.</li><li>• Ces dimensions fonctionnelles ont un impact fort sur l'activité de l'entreprise et représentent souvent une part importante des missions des chefs d'entreprises sans qu'ils soient suffisamment outillés ou spécifiquement formés sur ces sujets.</li><li>• Le renforcement des compétences des dirigeants, et plus spécifiquement des dirigeants de TPE et PME, doit être appréhendé comme un levier de développement économique et de compétitivité pour l'entreprise et recouvre de ce fait un enjeu majeur.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dirigeants d'entreprises.</li><li>• Une attention particulière sera portée sur les dirigeants de TPE/PME qui ne disposent pas de service Ressources humaines dédié.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réaliser l'État des lieux des besoins en formation/accompagnement des dirigeants d'entreprises.</li><li>• Réaliser l'État des lieux de l'offre de services existante en termes d'accompagnement (GPEC, etc) et de formation.</li><li>• Adapter l'offre de formation et ses modalités de mise en œuvre (développement du numérique...) en direction des dirigeants visant à renforcer le pilotage de l'entreprise (stratégie d'entreprise, gestion des ressources humaines et dialogue social, marketing, innovation, commercial, numérique...).</li><li>• Mettre en lisibilité l'offre de services existante.</li><li>• Engager une dynamique en favorisant les rencontres entre dirigeants d'entreprises de différentes tailles sur un secteur ou un territoire, les lieux d'échanges, de partage de bonnes pratiques et de réflexion stratégique (clubs Ressources humaines par exemple).</li><li>• Communiquer en direction des dirigeants d'entreprises, via les réseaux, centre d'appel, numéro vert...</li><li>• Accompagner les dirigeants dans la gestion prévisionnelle des ressources et des compétences de leur entreprise et faire de la formation un levier de développement et de croissance pour l'entreprise.</li><li>• Proposer ces services aux filières, pôles et clusters visés dans le SRDEII et dans la Stratégie Régionale de l'Emploi.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État, Région, Chambres Consulaires, VIVEA, FAFSEA, AGEFICE, branches professionnelles, fédérations, organismes de formation, associations, réseau de l'Économie Sociale et Solidaire...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fédérer l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en lisibilité les besoins des chefs d'entreprise et les mobiliser.</li><li>• Faciliter l'accès aux formations pour les dirigeants (développement de modalités cohérentes avec leurs capacités de mobilisation, digitalisation des formations).</li><li>• Articulation avec la Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE), notamment les actions 31 et 32.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de formations dispensées et de dirigeants touchés par les mesures proposées.</li><li>• Nombre de dirigeants formés.</li><li>• Evolution de l'offre de formation à destination des chefs d'entreprise.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État des lieux, mobilisation des partenaires au 1er semestre 2017.</li></ul>

## ACTION 8

# Déployer un plan régional de développement de l'apprentissage

Plusieurs enquêtes permettent d'observer les trajectoires de jeunes qui ont achevé leur formation initiale par l'apprentissage et surtout de les comparer à celles de leurs homologues issus des mêmes niveaux de formation. Cette comparaison montre qu'en dépit des effets néfastes de la crise, les jeunes issus de l'apprentissage gardent une insertion professionnelle plus favorable que ceux issus de la voie scolaire.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les formations par apprentissage comme vecteur d'insertion pour les jeunes, mais aussi comme facteur de développement pour les entreprises.</li><li>• Apporter une première expérience décisive en termes d'insertion professionnelle (80 % de réussite aux examens et 70 % d'insertion).</li><li>• Déployer une offre de formation modernisée (du CAP à l'enseignement supérieur) dans tous les secteurs d'activité.</li><li>• Développer l'accès aux titres professionnels pour encourager la signature de contrats tout au long de l'année.</li><li>• Apporter une réponse aux besoins de compétences des entreprises.</li><li>• Accompagner les jeunes dans leur émancipation (évolution et progression professionnelles, mobilité européenne...).</li><li>• Augmenter significativement le nombre d'apprentis afin d'atteindre 40 000 apprentis d'ici 5 ans (+6 000).</li><li>• Renforcer l'excellence et l'attractivité de cette voie de formation.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Les apprentis et leurs familles :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– des publics mieux informés et orientés,</li><li>– des mesures pour prévenir et limiter les échecs,</li><li>– des aides individuelles pour lever les freins à l'entrée en apprentissage et favoriser l'autonomie.</li></ul></li><li>• <b>Les centres de formations d'apprentis :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– un appui à l'accueil des jeunes,</li><li>– un accompagnement renforcé des publics spécifiques,</li><li>– un soutien aux démarches pédagogiques innovantes,</li><li>– un soutien à l'investissement et à l'équipement.</li></ul></li><li>• <b>Les entreprises ayant recours à l'apprentissage et celles susceptibles d'y avoir recours :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– une simplification des démarches administratives,</li><li>– des aides ciblées et stables pour recruter des apprentis,</li><li>– une sensibilisation et un accompagnement renforcés,</li><li>– une valorisation des entreprises formatrices,</li><li>– un cycle d'information aux filières, pôles et clusters.</li></ul></li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Région lancera un plan régional de développement de l'apprentissage séquentiel et construit autour de 3 piliers :<ul style="list-style-type: none"><li>– mieux accompagner les apprentis et leurs familles,</li><li>– l'offre de formation et la réussite des parcours en CFA,</li><li>– mobiliser les entreprises.</li></ul></li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires principaux : Autorités académiques, Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), DIRECCTE</li><li>• Partenaires sociaux : Chambres consulaires, CFA et organismes gestionnaires.</li><li>• Partenaires thématiques : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi et autres membres du Service Public Régional de l'Orientation Branches professionnelles, Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA), Agefiph et FIPHFP, Association Régionale des Directeurs de CFA (ARDIR), ONISEP, CarifOref</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'information et l'orientation vers l'apprentissage et fluidifier les parcours de formation quel que soit le statut de l'apprenant.</li><li>• Lever les freins à l'entrée en apprentissage et soutenir le pouvoir d'achat des apprentis et leurs familles.</li><li>• Déployer une offre de formation qui réponde aux souhaits de qualification des jeunes et aux besoins RH des entreprises.</li><li>• Donner les moyens aux CFA de mieux accompagner et former les apprentis.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution du nombre d'apprentis.</li><li>• Taux de remplissage.</li><li>• Insertion professionnelle à l'issue du parcours de formation.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès la rentrée 2017, déployer de nouvelles mesures régionales visant à mobiliser les entreprises et à soutenir les apprentis et leurs familles.</li></ul>

## ACTION 9

### Augmenter le nombre de contrats de professionnalisation

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir le contrat de professionnalisation comme vecteur d'insertion pour l'ensemble des publics.</li><li>• Déployer une offre de formation dans tous les secteurs d'activité.</li><li>• Développer l'accès aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et Certificats de Qualification Professionnelle inter-branches (CQPI).</li><li>• Apporter une réponse rapide aux besoins de compétences des entreprises et des publics.</li><li>• Développer le tutorat et la professionnalisation des tuteurs.</li><li>• Favoriser un meilleur accès aux formations longues en combinant différents dispositifs de financement (ex : préparation opérationnelle à l'emploi, contrat de professionnalisation...) cf : fiche action 17.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les membres du Service Public Régional de l'Orientation.</li><li>• Les jeunes, les demandeurs d'emploi, les travailleurs en situation de handicap...</li><li>• Les entreprises.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser des réunions de travail avec les parties prenantes.</li><li>• Engager des actions de communication et de promotion.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Branches, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), Direccte, Chambres consulaires, organisations professionnelles, Organismes de Formation, Agefiph, Pole Emploi, Association Régionale des Missions locales</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner aux partenaires sociaux les moyens de promouvoir le contrat de professionnalisation.</li><li>• Valoriser la formation et le statut de tuteur.</li><li>• Avoir des informations régionalisées relatives au contrat de professionnalisation.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'OPCA associés.</li><li>• Evolution annuelle du nombre de contrats signés .</li></ul>



## ACTION 10

### Piloter la carte des formations professionnelles (initiales et continues) dans un souci de proximité et d'égalité d'accès

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser le développement des formations en cohérence et assurer la complémentarité des différentes voies de formation. Ce développement doit s'appuyer sur une large collaboration avec différents acteurs : réseaux consulaires, partenaires sociaux, branches professionnelles.</li><li>• Assurer et garantir l'équilibre territorial de l'offre de formation dans un souci de proximité et d'égalité d'accès à tous.</li><li>• Permettre une meilleure articulation avec les besoins des entreprises en lien avec les spécificités des territoires afin d'améliorer l'insertion professionnelle.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouvrir l'accès à un premier niveau de qualification à toute personne souhaitant se former pour s'insérer professionnellement dans le cadre d'un parcours de formation personnalisé.</li><li>• Permettre une poursuite d'études vers un diplôme supérieur quel que soit le type de parcours suivi.</li><li>• Construire des passerelles entre les niveaux et les diplômes et/ou titres professionnels d'une même famille sectorielle pour offrir la possibilité d'accéder à un niveau de qualification supérieure.</li><li>• Assurer la mixité des parcours et des publics pour favoriser la réussite des parcours de formation et d'insertion professionnelle.</li><li>• Favoriser la structuration de pôles de compétences sectoriels et territoriaux rassemblant les aspects humains, techniques et pédagogiques dans les structures de formation initiales (scolaire ou apprentissage) et/ou continue pour soutenir le développement économique des entreprises du territoire régional (ex : Pôle de compétence aéronautique autour de la Mécanic Vallée ou les Campus des Métiers).</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser la concertation et stabiliser la méthode et le calendrier communs entre la Région et les autorités académiques.</li><li>• Proposer des projets d'évolution (ouvertures/ fermetures/transmutations) de l'offre de formation en lien avec les besoins économiques sur les territoires et en rapport avec les notes de cadrage spécifiques aux voies de formation offertes.</li><li>• Consulter les réseaux consulaires, partenaires sociaux, branches professionnelles pour une aide à la décision (le COPAREF et le CREFOP sont aussi consultés pour que la Région arrête les ouvertures de formation).</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région, Autorités académiques pour la voie initiale et COMUE pour l'enseignement supérieur</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseaux consulaires, partenaires sociaux, branches professionnelles, COPAREF, Pôle Emploi, OPCA.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partager un diagnostic par secteurs d'activités et territoires sur l'évolution des métiers et des compétences avec l'appui du CarifOref.</li><li>• Conforter la concertation avec les partenaires selon un calendrier raisonnable.</li><li>• Garantir la mobilité.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de formations ouvertes par secteur d'activité, par niveau, par territoire, par établissements et leur taux de remplissage.</li><li>• Taux d'emploi des diplômés.</li><li>• Taux de réussite aux diplômes, taux de déperdition.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le pilotage des cartes des formations est opérationnel depuis 2015. L'harmonisation des critères sur la partie apprentissage est effective depuis juin 2016. La présentation au vote de l'assemblée régionale de l'évolution de l'offre de formation initiale scolaire et par apprentissage est prévue en février 2017.</li><li>• Pour la voie scolaire un plan pluriannuel sera élaboré avec les autorités académiques début 2017 ainsi qu'un schéma des formations professionnelles initiales (art 214-13 al 3, Code de l'Éducation).</li></ul>

## ACTION 11

### Accompagner les démarches qualité

**Le décret du 30 juin 2015 qui détermine les critères permettant aux financeurs de vérifier la qualité des formations prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le label Certif Région initié en 2012 par la Région avec 19 partenaires, financeurs de formation répond à ces critères et a été reconnu par le CNEFOP pour 3 ans : 234 organismes de formation de la région Occitanie sont labellisés à ce jour. D'autres organismes en région sont engagés dans des démarches différentes.

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Développer un appareil de formation de qualité adapté aux besoins des publics et aux enjeux économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- développer la capacité des établissements de formation à répondre aux besoins des entreprises par une offre en adéquation avec l'économie régionale, faciliter leur adaptation, leur performance et leur pérennité,</li><li>- développer les meilleures conditions d'accueil et de formation aux apprenants et améliorer le retour ou le maintien dans l'emploi après la formation.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développer la qualité des formations proposées en adoptant des processus de qualité et de la labellisation, en lien avec la liste CNEFOP.</li><li>• Renover l'offre de formation existante.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les établissements de formation (organismes de formation continue, CFA) et l'ensemble de leurs équipes</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Encourager les établissements de formation à entrer dans les démarches qualité reconnues au niveau national</b> : actions de communication, Journées de sensibilisation.</li><li>• <b>Accompagner et valoriser la professionnalisation des établissements de formation et de leurs équipes par la mise en place de</b> : actions de professionnalisation intégrant des modules "réfèrent handicap" et "égalité professionnelle" pour maintenir la qualité ou accompagner l'entrée dans la démarche, séminaires d'échanges de pratiques thématiques entre organismes de formation, journées informatives sur l'actualité et la réglementation (veille), colloque dédié à la qualité.</li><li>• <b>Constituer une base de ressources documentaires.</b></li><li>• <b>Développer l'adaptation aux changements</b> des modes d'apprentissages et la performance des établissements de formation (cf : action 12 relative à l'usage du digital dans les formations).</li><li>• <b>Déployer la labellisation Certif Région</b> : mise à disposition d'outils pour accompagner le processus de labellisation Certif Région: autodiagnostic, référentiels, dossiers de candidature, actualisation annuelle des outils, réalisation d'audits par un prestataire externe, attribution du label par l'ensemble des partenaires financeurs de formation réunis en commission de labellisation.</li><li>• <b>Développer et maintenir le partenariat entre les financeurs impliqués dans la démarche qualité régionale</b> : mise en place d'un espace collaboratif pour faire vivre la charte, partager les informations, initier des programmes en collaboration et maintenir la reconnaissance nationale du label.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les financeurs de la formation professionnelle : ETAT (Direccte), Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), Organismes Paritaires Agréés au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF), Pôle Emploi, AGEFIPH, notamment les signataires de la démarche qualité régionale.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en compte des critères qualité dans les cahiers des charges et procédures d'achats de tous les financeurs de formation.</li><li>• Mobilisation du CarifOref (appui technique, professionnalisation).</li><li>• Implication des partenaires financeurs de la formation.</li><li>• Lien avec la Conférence régionale des financeurs.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'OPCA associés.</li><li>• Evolution annuelle du nombre de contrats signés.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La démarche est déployée sur le nouveau territoire régional depuis septembre 2016 pour le label Certif Région.</li><li>• Mise en œuvre d'actions de professionnalisation début 2017.</li></ul>

## ACTION 12

# Promouvoir et développer l'usage du digital dans les formations initiales et continues

Face à l'accélération de la digitalisation qui impacte de nombreux secteurs d'activités, la Région souhaite adapter l'offre de formation régionale à l'ère du numérique.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les publics aux usages numériques pour les rendre compétitifs sur le marché de l'emploi. Il s'agit également de renforcer la lutte contre la rupture numérique en formant les personnes qui ne peuvent utiliser ou qui ne se reconnaissent plus dans les outils traditionnels de formation.</li> <li>• Développer la montée en compétence des organismes de formation sur la digitalisation des formations, facteur d'enrichissement et de réussite pédagogique.</li> <li>• Poursuivre le développement des formations "multimodales"* en se basant sur l'expérience du dispositif Pyramide, qui a permis de consolider un dispositif de formation à distance efficace</li> <li>• Répondre aux attentes des apprenants, des institutions et des financeurs de pouvoir mobiliser les ressources numériques, à tout moment, en n'importe quel lieu, sur toute forme de support digital</li> <li>• Maintenir et diffuser auprès de tous les partenaires les ressources construites sur le digital</li> </ul> <p>* Multimodale : dispositif qui combine différentes modalités (présentiel-distanciel, individuel-collectif- asynchrone-synchrone) qui permet d'assurer un parcours d'apprentissage adapté et efficace pour les stagiaire</p>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes de formation, les demandeurs d'emploi stagiaires dans le cadre du Programme Régional de la Formation Professionnelle, les salariés dans le cadre des dispositifs de formation co financés (État-Région-OPCA), les lycéens, les apprentis, les étudiants</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablir un état des lieux pour repérer et partager les pratiques innovantes</b></li> <li>• <b>Dans le cadre des dispositifs de la Région, préparer les stagiaires aux emplois de demain pour leur permettre de vivre et de travailler dans une société digitale.</b> La sensibilisation/formation aux usages du numérique est à renforcer à l'échelle de la grande Région. Au sein des formations, il s'agira de généraliser des modules numériques en y intégrant les trois piliers suivants :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'apprentissage de l'utilisation du numérique : internet, bureautique, outils de communication,</li> <li>– le développement de l'usage personnel responsable des réseaux sociaux et des services numériques,</li> <li>– une nouvelle approche dynamique et digitale du module Techniques de recherches d'emploi favorisant notamment les démarches en ligne et l'intégration des réseaux sociaux.</li> </ul> </li> <li>• <b>Développer l'appropriation du digital par les organismes de formation comme vecteur de réussite pédagogique ;</b> former à l'ère du numérique c'est rendre l'apprentissage plus attractif et davantage actif. L'utilisation des outils numériques en formation requiert une modification globale de l'approche pédagogique. Dès 2017, il s'agira d'encourager et d'aider les organismes de formation à investir :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– dans la formation des équipes pédagogiques pour renforcer la maîtrise, la culture et l'appropriation des outils numériques et développer des pratiques pédagogiques innovantes et enrichies,</li> <li>– dans la refonte des outils pédagogiques.</li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagner au développement des formations à distance "multimodales".</b> continuer à développer des formations à distance pour renforcer l'accessibilité des actifs à la formation professionnelle. Pour cela, il sera envisagé d'élaborer des appels d'offres régionaux portant sur des formations à distance entièrement multimodales ; basés sur des cahiers des charges précis portant sur des outils et modalités pédagogiques attendues.</li> <li>• <b>Favoriser l'usage des espaces numériques de travail communicants auprès des lycéens pour leurs travaux pédagogiques.</b></li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Têtes de réseaux des organismes de formation, fournisseurs d'internet, Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus de digitalisation des formations doit s'accompagner d'une refonte globale de l'approche pédagogique. L'appropriation de la démarche par l'ensemble des équipes pédagogiques, responsable pédagogique, formateurs est donc un pré requis.</li> <li>• Bénéficier des compétences des équipes universitaires en charge de la formation au numérique.</li> <li>• Valoriser les expérimentations, appui du CARIF/OREF.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organismes de formation ayant transformé leurs pratiques pédagogiques.</li> <li>• Nombre de formations du PRFP multimodales.</li> <li>• Nombre de stagiaires formés avec les outils numériques</li> </ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du dispositif "Expérimentation Recherche et Innovation", prise en charge de projets visant à développer de nouvelles méthodes pédagogiques innovantes incluant les usages numériques, l'objectif étant de capitaliser et d'assurer un transfert de compétence à l'échelle de l'Occitanie.</li> </ul>

## ACTION 13

# Mettre en place une conférence des financeurs de la formation

L'élaboration du CPRDFOP est l'occasion pour la gouvernance quadripartite (État, Région, Partenaires sociaux) d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et de participer dans ce cadre à la définition d'objectifs partagés de développement sur les 5 à 6 années à venir.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place des outils partagés de pilotage, de suivi et de coordination.</li><li>• Organiser la complémentarité des moyens financiers affectés au CPRDFOP par chacun des financeurs.</li><li>• Décloisonner et articuler les financements au bénéfice final des personnes en formation.</li><li>• Remédier à des défauts de prise en charge du besoin pouvant entraîner des ruptures dans les parcours de formation.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les partenaires financiers intervenants dans les champs de l'orientation, de la formation continue et de l'emploi.</li><li>• Les bénéficiaires d'un parcours de formation.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<p>Deux niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Échelon régional : créer la conférence régionale pour :<ul style="list-style-type: none"><li>– valider des orientations de nature stratégique et définir le cadre de partage de l'action publique en matière de financement de la formation,</li><li>– impulser les démarches qualité au sein des organismes de formation, CFA...</li><li>– proposer des champs d'expérimentation,</li><li>– faciliter l'accès des publics à la VAE,</li><li>– suivre l'accès des personnes en situation de handicap aux programmes de formation.</li></ul></li><li>• Niveau local : déclinaisons opérationnelles sur les territoires de la conférence des financeurs pour mettre en application les engagements régionaux, en s'appuyant sur une animation territoriale de proximité faisant remonter les besoins propres au territoire pour mettre en œuvre une offre de formation attractive, accessible à tous et en lien avec l'économie locale.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région et partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État (Direccte), Pôle Emploi, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), OPCA/OCTA.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté partagée par tous les financeurs et animation par la Région dans le cadre de ses compétences sur la coordination des achats.</li><li>• Définition d'un calendrier annuel de pilotage et de concertation.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration du taux de remplissage des formations (tous financeurs confondus).</li><li>• Augmentation du taux de sorties de formation positives.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Première étape de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> semestre 2017, organisation de la première conférence régionale.</li></ul>

## ACTION 14

### Lutter contre les ruptures en cours de formation

**Le décrochage est une combinaison de difficultés qui s'enchaînent (de socialisation, d'apprentissage, d'orientation, économiques, familiales...) plus qu'un accident de parcours isolé, la lutte contre le décrochage scolaire est donc identifiée comme cause d'intérêt régional en Occitanie où chaque année 8 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification.**

Dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) initié par la loi du 5 mars 2014, la Région se voit confier une compétence nouvelle : la coordination et l'animation des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ainsi que l'accompagnement des décrocheurs dans la construction d'un projet professionnel et la recherche d'un dispositif d'accompagnement adapté, les autorités académiques concentrant leur action sur le volet "prévention" du décrochage, dans les établissements scolaires.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une vision et une appréhension globale de la problématique du décrochage scolaire : de la prévention à la remédiation.</li> <li>• Coordonner l'action des Plateformes de Suivi et d'Appui des Décrocheurs (PSAD) ainsi que l'action de l'ensemble des acteurs intervenant sur ce champ.</li> </ul> <p><b>Prévention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– repérer et intervenir auprès des jeunes manifestant les premiers signes de décrochage scolaire.</li> </ul> <p><b>Remédiation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– identifier et accompagner les jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système scolaire sans qualification, afin qu'ils accèdent à la certification par un accompagnement personnalisé,</li> <li>– amener les jeunes ayant rompu un contrat d'apprentissage ou arrêté leur formation, vers une formation préqualifiante ou qualifiante, ou un emploi.</li> </ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Volet Prévention :</b> jeunes scolarisés en difficulté dans leur parcours de formation</li> <li>• <b>Volet Remédiation :</b> jeunes de plus de 16 ans, sans diplôme de fin de cycle dans lequel il était inscrit (de niveau IV : bac général, technologique, professionnel ou de niveau V : CAP, BEP) qui était scolarisé l'année N-1 ou à la rentrée de l'année N, et qu'on ne retrouve plus dans les bases élèves en cours d'année.</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une instance de coordination de la lutte contre le décrochage scolaire, co-pilotée État-Région, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation.</li> <li>• Réaliser un état des lieux de l'activité des PSAD, des acteurs intervenant sur ce champ, des actions menées, des dispositifs existants en termes de remédiation.</li> <li>• Définir un plan d'action partagé au niveau régional et préciser les modalités de sa déclinaison territoriale en termes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'identification : des jeunes "à risque de décrochage" et des jeunes décrocheurs,</li> <li>– de méthode d'accompagnement adapté à la situation de chacun de ces publics,</li> <li>– de dispositifs à mobiliser/créer,</li> <li>– d'animation des PSAD,</li> <li>– d'animation et de coordination des acteurs.</li> </ul> </li> <li>• Elaborer et signer un accord cadre État/Région.</li> <li>• Mobiliser les acteurs identifiés sur les territoires pour mise en œuvre du plan d'action sur les territoires.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région – Autorités académiques</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs d'établissements, acteurs du SPRO, Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), toutes structures pouvant accueillir un public jeune (Etablissements scolaires, lycées adaptés, organismes de formation, CFA, Ecoles Régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance, Etablissements pour l'insertion dans l'emploi...), et tout acteur pouvant identifier et orienter un jeune décrocheur (associations..).</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et évaluer les accompagnements réalisés afin de développer les bonnes pratiques.</li> <li>• Mobiliser les Chefs d'établissement, les directeurs de CFA et les directeurs d'organismes de formation et permettre leur autonomie sur la proposition de projets afin d'adapter leurs protocoles à leurs environnements.</li> <li>• Harmoniser et optimiser les pratiques selon les besoins des territoires.</li> <li>• Offrir un service et des solutions de remédiation (orientation/accompagnement) adaptée aux situations des jeunes.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction des jeunes accompagnés.</li> <li>• Evolution du nombre de décrocheurs.</li> <li>• Evolution du nombre de décrocheurs pour lesquels une solution a pu être mobilisée.</li> </ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<p><b>Prévention :</b> dans le secteur de l'apprentissage et dans le cadre du programme régional d'amélioration de la qualité des formations : actions de lutte contre les ruptures de contrat.</p> <p><b>Remédiation :</b> dès 2017, constitution d'un Comité de pilotage/coordination Régional avec tous les acteurs concernés afin de sensibiliser à la question du décrochage, structuration et mise en place des actions en faveur des jeunes décrocheurs scolaires.</p>

## ACTION 15

# Offrir une nouvelle chance aux demandeurs d'emploi pour faciliter leur accès à 1<sup>er</sup> niveau de qualification

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer l'équité de l'accès à la formation professionnelle sur le territoire d'Occitanie pour tous les publics notamment les plus éloignés de l'emploi.</li><li>• Développer le potentiel des stagiaires de la formation professionnelle (confiance en soi, savoirs être professionnels, travail sur les représentations, aptitude à l'autonomie...).</li><li>• Développer la mobilité géographique des apprenants (Aide aux déplacements, hébergements etc.).</li><li>• Acquérir les compétences techniques d'un métier /emploi en adaptant l'offre qualifiante pour permettre aux publics les plus éloignés d'y accéder.</li><li>• Obtenir une (re) qualification professionnelle en lien avec les besoins des territoires.</li><li>• Sécuriser les parcours de formation des publics en renforçant l'efficacité et la complémentarité des dispositifs de formation.</li><li>• Valoriser la formation par alternance.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demandeurs d'emploi sans qualification</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre des programmes de formation adaptés au niveau de formation initiale ou professionnelle des demandeurs d'emploi sans qualification.</li><li>• Proposer des dispositifs de formation prenant en compte une approche globale pour les publics les plus fragilisés (Certificat CLÉA, premiers gestes professionnels...).</li><li>• Définir les publics prioritaires pour les entrées en formation.</li><li>• Renforcer le partenariat avec les structures accompagnant le public pour lever les freins (logement, santé, mobilité (cf : fiche 16).</li><li>• Renforcer la territorialisation des formations afin d'apporter un service de proximité.</li><li>• Déployer une offre de formation en FOAD pour les territoires dépourvus de formation.</li><li>• Réaliser des parcours intégrés afin de faciliter la progression du stagiaire.</li><li>• Renforcer les dispositifs d'accès à l'apprentissage pour les publics spécifiques (jeunes demandeurs d'emploi, public handicapé).</li><li>• Mettre en place un plan spécifique pour favoriser la mixité femmes/hommes dans l'apprentissage.</li><li>• Favoriser l'accès à l'université pour les publics ne présentant pas les prérequis nécessaires par le biais du développement du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires.</li><li>• Renforcer les chances de réussite pour tous les apprentis et les stagiaires en déployant un régime d'aide homogène et en développant des solutions d'hébergement labellisées.</li><li>• Dans le cadre du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), définir un plan spécifique pour favoriser l'accès à la qualification des publics en situation de handicap.</li><li>• Mobiliser les acteurs sociaux et les institutions autour de la formation (politique de la ville, santé, logement...).</li><li>• Développer le réseau régional des Ecoles Régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État, structure d'accueil et d'accompagnement des publics, Pôle Emploi, Mission locale, Cap emploi, associations, PLIE etc., CFA, organismes de formation, partenaires institutionnels, conseils départementaux et structures intercommunale, branches professionnelles, autres financeurs de formation...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement des publics en amont et en aval de la formation.</li><li>• Valorisation de la démarche formative.</li><li>• Création de techniques spécifiques permettant de fluidifier le passage de l'insertion à la qualification.</li><li>• Accompagnement et suivi des opérateurs de formation.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux d'accès à une formation qualifiante ou un emploi durable.</li><li>• Taux de réussite aux examens.</li><li>• Taux de satisfaction des stagiaires.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès septembre 2017, le réseau régional des Ecoles Régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance, qui compte jusqu'à présent 10 sites, va s'agrandir avec l'ouverture de l'antenne d'Onet le Château dans le département de l'Aveyron. Ce 11<sup>ème</sup> site permettra d'accueillir 60 à 80 jeunes sans qualification par an avec la volonté qu'à l'issue de leur parcours, ils puissent accéder à une formation qualifiante ou un emploi durable. Rédaction au 2<sup>nd</sup> semestre 2017 des appels d'offre pour lancement en 2018 et mise en œuvre en 2019 : ces programmes sont ouverts aux personnes en situation de handicap.</li></ul>

## ACTION 16

### Lever les freins à la formation (dispositifs d'aides...)

Les difficultés d'ordre périphérique à la formation sont souvent des freins à un parcours de formation réussi

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin avec une attention particulière pour les difficultés de mobilité des personnes en situation de handicap.</li><li>• Faciliter l'accès aux formations sur la région Occitanie.</li><li>• Assurer l'équité de l'accès à la formation professionnelle pour tous les publics même les plus éloignés de l'emploi.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle, publics éloignés de l'emploi.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'information des publics sur les conditions d'accès en formation et les différents dispositifs d'aides (rémunération, hébergement, mobilité, etc.) : informations précises accessibles sur le site de la Région ou sur les lieux d'accueil des différents territoires, animation d'ateliers spécifiques...</li><li>• Favoriser la dynamique de parcours de formation (articulation entre dispositifs avec le moins de rupture possible entre chaque phase/complémentarité des dispositifs de formation).</li><li>• Assurer les passerelles avec les dispositifs d'insertion pilotés par les départements et les aides accordées par l'État.</li><li>• Développer le potentiel des apprenants (confiance en soi, savoirs être professionnels, travail sur les représentations, aptitude à l'autonomie...).</li><li>• Favoriser l'acquisition des compétences techniques d'un métier/emploi en adaptant l'offre qualifiante pour permettre aux publics les plus éloignés d'y accéder.</li><li>• Valoriser l'accueil des stagiaires au sein des entreprises et faciliter leur accès par la création de bourses de stages au niveau régional.</li><li>• Développer la mobilité géographique des apprenants pendant leur parcours de formation (Aide aux déplacements, hébergements, etc.).</li><li>• Identifier des acteurs de proximité capables de les accompagner pour répondre à leurs besoins.</li><li>• Faire évoluer les enquêtes de satisfaction pour recueillir les propositions des stagiaires.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), prescripteurs, organismes de formation, réseaux d'entreprises, départements.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir un état des lieux de l'offre de service existante en région Occitanie pour lister les différents dispositifs.</li><li>• Informer sur les nouveaux dispositifs mis en place par la Région et animer le SPRO pour donner de la visibilité à ces dispositifs.</li><li>• Organiser un réseau de référents au sein du SPRO sur les thématiques d'appui (logement, santé...).</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux de sortie du pré-qualifiant vers le qualifiant.</li><li>• Suivi des taux de rupture en formation.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire un état des lieux au 1<sup>er</sup> semestre afin de proposer des pistes de réflexions pour l'élaboration du nouveau Programme Régional de Formation à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2017.</li></ul>



© Laurent Boutonnet

## ACTION 17

# Organiser les passerelles entre les dispositifs de formation et avec les dispositifs d'insertion

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux stagiaires des dispositifs pré-qualifiants de poursuivre leurs parcours dans les dispositifs qualifiants.</li><li>• Permettre aux stagiaires de bas niveaux de qualification d'accéder à un premier niveau de diplôme (cf : fiche 15).</li><li>• Redéfinir et harmoniser le périmètre des dispositifs de pré-qualification, au niveau régional</li><li>• Sécuriser les parcours de formation en limitant les ruptures et les délais d'attentes entre les dispositifs.</li><li>• Permettre l'accès des publics des dispositifs d'insertion (pilotes par les départements et par l'État) aux dispositifs de formation (pilotes par la Région) notamment dans le cadre des contrats territoriaux.</li><li>• Encourager les publics à valider un ou plusieurs objectifs professionnels compatibles avec les réalités et contraintes de l'environnement socio-économique.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Publics jeunes et adultes demandeurs d'emploi, sans qualification professionnelle.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer les conseillers d'insertion des départements au sein du SPRO.</li><li>• Construire un plan d'actions définissant les différentes étapes d'accès à la qualification et/ou d'accès ou de retour à l'emploi.</li><li>• Favoriser la mise en place de parcours intégrés permettant de faciliter le passage d'un dispositif à l'autre.</li><li>• Développer l'information des associations socio linguistiques des contrats de ville en amont des actions Région sur les dispositifs de formation et le rôle des Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA).</li><li>• Mettre en place au niveau territorial des instances de concertation et de suivi des parcours pour faciliter la transition entre les dispositifs.</li><li>• Favoriser l'individualisation des parcours et les entrées et sorties permanentes.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État - Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes de formation, prescripteurs, membres du Service Public Régional de l'Orientation, communes (contrats de ville), départements.</li><li>• Partenaires de l'IAE, Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), associations et institutions qui interviennent auprès des publics en insertion...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement des stagiaires tout au long de la formation par un même référent</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de stagiaires sans qualification, sortis d'un dispositif d'insertion, ayant atteint les prérequis minima pour entrer dans une formation (pré) qualifiante.</li><li>• Nombre de stagiaires sans qualification professionnelle, sortis d'un dispositif d'insertion, ayant obtenu une qualification.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès 2017, mise en place des instances de concertation et de suivi au niveau territorial pour faciliter les entrées en formation et organiser les poursuites de parcours</li><li>• Refonte des programmes pré-qualifiants (découverte des métiers, premiers gestes professionnels).</li></ul>

## ACTION 18

# Élaborer et déployer une offre de formation pour les demandeurs d'emploi menant à des certifications et des qualifications reconnues

**Dans un contexte en mutation, posséder un diplôme, une qualification professionnelle reste un atout pour (re)trouver un emploi**

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conjuguer les besoins économiques et la demande sociale d'éducation.</li> <li>• Maintenir une offre de formation de proximité en cohérence avec les besoins des entreprises locales.</li> <li>• Assurer l'équité de l'accès à la formation professionnelle sur le territoire d'Occitanie pour tous les publics.</li> <li>• Développer le potentiel des apprenants.</li> <li>• Adapter l'offre de formation qualifiante pour permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi d'acquérir les compétences techniques d'un métier / emploi.</li> <li>• Organiser les filières de formation du CAP à l'enseignement supérieur (cf : fiche 10).</li> <li>• Renforcer la complémentarité des dispositifs de formation professionnelle.</li> <li>• Favoriser l'accès à l'emploi et les mobilités professionnelles.</li> </ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer les branches professionnelles et les acteurs économiques pour connaître leurs besoins en qualifications et en compétences (cf : fiche 1 et 4).</li> <li>• Organiser dans le cadre des achats de formation une offre conduisant à des certifications et qualifications reconnues (répertoire national des certifications professionnelles).</li> <li>• Mettre en œuvre des programmes de formation adaptés au statut des personnes concernées et à leur niveau de formation initiale ou professionnelle.</li> <li>• Définir les publics prioritaires pour les entrées en formation.</li> <li>• Renforcer la territorialisation des formations afin d'apporter un service de proximité (cf. fiche 10).</li> <li>• Déployer une offre de formation en FOAD pour les territoires dépourvus de formation.</li> <li>• Réaliser des parcours intégrés (préqualification/qualification) afin de faciliter la progression du stagiaire et la sécurisation des parcours.</li> <li>• Définir un plan spécifique pour favoriser l'accès à la formation des publics en situation de handicap.</li> <li>• Croiser les préconisations régionales des programmes sectoriels et les objectifs de la politique territoriale en vue d'élaborer une consultation destinée à la formation des demandeurs d'emploi et une certification de niveau CAP au niveau supérieur.</li> <li>• Mutualiser les équipements pédagogiques et promouvoir les pôles de compétence.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires sociaux, branches professionnelles, OPCA, PÔLE EMPLOI, COMUE, autres établissements d'enseignement supérieur, membres du Service Public Régional de l'Orientation, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les publics durant la formation (en amont et en aval).</li> <li>• Valoriser la démarche formative, l'individualisation, les méthodes pédagogiques innovantes.</li> <li>• Mesurer le passage entre pré qualifiant et qualifiant.</li> <li>• Accompagner et suivre les opérateurs de formation.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'accès à une formation qualifiante : nombre de diplômés, de titres, de CQP par secteur d'activité, par niveau, par statut.</li> <li>• Taux de réussite aux examens.</li> <li>• Taux d'accès à l'emploi durable.</li> <li>• Taux de satisfaction des stagiaires et des prescripteurs.</li> </ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<p><b>Programmes déjà mis en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans un contexte en mutation, posséder un diplôme, une qualification professionnelle reste un atout pour (re)trouver un emploi. La Région propose des formations pour les jeunes et adultes demandeurs d'emploi et accompagne ceux qui souhaitent obtenir un diplôme, améliorer leurs compétences, changer de métier ou concrétiser leur projet d'entreprise.</li> <li>• Dans un souci de sécurisation des parcours, une priorité d'accès au Programme Régional de Formation Qualifiante est accordée aux stagiaires issus de programmes ou services en amont: pré qualifications, Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance...</li> <li>• Ces actions permettent aux demandeurs d'emploi d'obtenir une certification professionnelle pour optimiser leur accès à l'emploi. Les formations proposées sont de tous niveaux (du Titre Professionnel de niveau V (CAP) au diplôme d'enseignement supérieur et dans tous les domaines d'activité.</li> <li>• Certaines de ces formations sont déclinées en modules de compétences professionnelles. Ces dernières sont accessibles également à des publics salariés dans le cadre des financements du Compte Personnel de Formation.</li> <li>• 2<sup>nd</sup> semestre 2017 : rédaction de l'appel d'offres pour le futur programme régional de formation qualifiante, lancement en 2018 pour mise en œuvre en 2019.</li> </ul>

## ACTION 19

# Expérimenter des pratiques pédagogiques innovantes adaptées à des publics ou des territoires isolés

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impulser et soutenir les dynamiques territoriales.</li><li>• Contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques.</li><li>• Prioriser les territoires en difficulté sur lesquels l'innovation doit porter.</li><li>• Accompagner les dynamiques d'innovation sur ces territoires.</li><li>• Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques.</li><li>• Favoriser des expérimentations dédiées au public des demandeurs d'emploi résidant sur des territoires isolés.</li><li>• Faciliter les formations ouvertes à distance sur des territoires très enclavés.</li><li>• Professionnaliser les formateurs sur des pratiques d'individualisation.</li></ul>
CIBLES BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes de formation, coordonnateurs pédagogiques, formateurs, personnels administratifs.</li></ul>
MODALITÉS D'INTERVENTION	<p><b>Favoriser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ingénierie de formation des organismes.</li><li>• Le travail en partenariat, le partage d'expériences et de pratiques, la mutualisation et la capitalisation.</li><li>• La mixité des publics.</li><li>• La mobilité.</li></ul> <p><b>Accroître la capacité d'autonomie des publics.</b></p> <p><b>Encourager le développement de l'offre de formation et/ou à distance.</b></p>
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organismes de formation et fédérations régionales de la formation professionnelle, partenaires sociaux, branches professionnelles, financeurs de la formation professionnelle, CarifOref, prescripteurs, collectivités locales...</li></ul>
CONDITIONS DE RÉUSSITE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Associer l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle (organismes de formation et partenaires) pour accompagner les projets de territoire.</li><li>• Mettre en place un dispositif souple de type appel à projet en subvention, permettant à terme que ces actions intègrent les programmes de droit commun.</li></ul>
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de projets accompagnés.</li><li>• Taux de réussite aux examens et évolution.</li><li>• Taux de satisfaction des stagiaires et évolution.</li><li>• Taux de sortie positive et évolution.</li></ul>
DÉMARRAGE RAPIDE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le développement des entreprises du territoire et de la French Tech pour adapter l'offre de formation.</li></ul>

## ACTION 20

### Développer l'accès à la qualification par la VAE

**Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et confortée par les lois du 5 mars 2014 et 8 août 2016, la Validation des Acquis de l'Expérience, nouvelle voie d'accès à la certification, valorise les compétences acquises durant le parcours professionnel. Elle constitue un outil fondamental pour la sécurisation des parcours.**

Depuis 2006, la Région Occitanie organise le dispositif d'information conseil VAE sur tous ses territoires. En 2015, plus de 8 500 personnes, dont 55% sont demandeurs d'emploi, ont été accueillies en information conseil VAE, 4 900 dossiers ont été recevables et plus de 3 000 validations (totales ou partielles) recensées.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir et encourager l'accès à la certification par la voie de la VAE.</li><li>• Favoriser l'accès, le parcours, et la réussite des candidats à la certification par la voie de la VAE.</li><li>• Disposer de données sur les parcours des candidats permettant le pilotage au niveau régional de la VAE.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les candidats à l'accès à la certification par la VAE, quels que soient leur âge, leur statut, leur niveau de formation et de qualification.</li><li>• Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi du 8 août 2016, les bénévoles des associations sont autant concernés que les salariés de l'économie sociale et solidaire.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<p>La VAE s'inscrit dans une logique de parcours jalonnée de plusieurs étapes où de nombreux acteurs interagissent. Pour développer l'accès à la certification par la VAE des interventions à plusieurs niveaux sont nécessaires :</p> <p><b>Promouvoir et encourager :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– mener des actions d'information, de sensibilisation, de professionnalisation à destination des acteurs de la VAE, des entreprises (via le CARIF/OREF) du grand public (via le réseau information conseil et le Service Public Régional de l'Orientation),</li><li>– mener des actions ciblées (promotion, action de communication) pour développer l'accès à la VAE des salariés notamment.</li></ul> <p><b>Favoriser l'accès, le parcours et la réussite :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– poursuivre la mise en œuvre du service gratuit d'information conseil VAE territorialisé et harmonisé sur l'ensemble du territoire régional,</li><li>– maintenir le lien information conseil /candidat tout au long du parcours de VAE favorisant la motivation du candidat, permettant d'éviter les abandons de parcours,</li><li>– favoriser la complémentarité et le travail en collaboration renforcée par une mise en réseau des acteurs intervenants dans un parcours de VAE (animation et coordination régionale assurée par CarifOref),</li><li>– donner un cadre à l'accompagnement par la mise en œuvre d'une charte qualitative régionale dans l'objectif d'améliorer la qualité des prestations proposées par les organismes réalisant l'accompagnement, d'avoir une offre qualitative répondant aux critères de déontologie de la VAE et aux critères qualitatifs attendus par les financeurs au bénéfice des candidats,</li><li>– intervenir par des financements et en complémentarité entre financeurs sur des publics cibles en lien avec les politiques de l'emploi : contrats d'avenir, publics de bas niveaux de qualification (accompagnements renforcés).</li></ul> <p><b>Assurer le suivi des parcours</b> pour faciliter le pilotage opérationnel de la VAE, disposer d'éléments d'évaluation, lever les freins, proposer des mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité du dispositif.</p> <p>Mettre en place une base de données (outil informatique) régionale constituée des fichiers candidats VAE transmis par chaque service valideur, les données d'accueil du réseau d'information conseil, les données d'accompagnement renseignées par les organismes de l'accompagnement. Anonymisation et harmonisation des données individuelles par l'outil informatique administré par l'opérateur CARIF/OREF - Atout Métiers LR.</p>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État (services valideurs et certificateurs) et Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les financeurs de la VAE, les membres du Service Public Régional de l'Orientation, Pôle Emploi, CarifOref).</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication et adhésion de l'ensemble des acteurs intervenant sur la VA.</li><li>• Mobilisation du CarifOref pour la coordination et l'animation des réseaux et l'administration de l'outil de suivi.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre et type d'actions au bénéfice des acteurs de la VAE.</li><li>• Nombre de personnes reçues en entretien information conseil VAE dont nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi de parcours.</li><li>• Nombre d'organismes d'accompagnement référencés ayant adhéré à la charte.</li><li>• Publication annuelle du tableau de bord de suivi des parcours VAE.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• À partir de 2017, le suivi des parcours des candidats expérimenté depuis 2013 sur la partie est de l'Occitanie (ex LR) est déployé à l'échelle régionale.</li></ul>

## ACTION 21

### Sécuriser les parcours du niveau V (CAP, titre...) à l'enseignement supérieur

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter l'insertion professionnelle en permettant à chaque jeune la continuité de son parcours de formation, du CAP à l'enseignement supérieur.</li><li>• Répondre à l'évolution des compétences par l'élévation du niveau de qualification, dans un contexte de mutations économiques et technologiques.</li><li>• Sécuriser les parcours par la mise en place de passerelles entre les différentes voies de formation et l'introduction de parcours mixtes qui favorisent la fluidité des parcours.</li><li>• Développer des formations de l'enseignement supérieur pour les publics et les territoires les moins favorisés notamment en garantissant sur des filières de proximité une continuité de parcours.</li><li>• Favoriser l'accès des bacheliers professionnels aux BTS.</li><li>• Créer un observatoire des poursuites de scolarité et de l'insertion.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les jeunes en formation professionnelle initiale (voie scolaire et apprentissage).</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des ouvertures du CAP à l'enseignement supérieur dans le cadre de l'instruction de la carte des formations professionnelles initiales (sous statut scolaire, par apprentissage) et des formations continues (cf. fiche n°10 carte des formations).</li><li>• Expérimenter ou mener des actions dans le cadre notamment des campus des métiers et des qualifications qui mettent en réseau des acteurs de la formation professionnelle initiale autour d'un secteur d'activité d'excellence sur un territoire donné.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région, Autorités académiques, Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE).</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenariats ou collaboration à développer avec et/ou entre les autorités académiques, la commission académique des formations post-baccalauréat, les établissements de formation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, les réseaux consulaires.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'accès aux parcours de formation et leur lisibilité.</li><li>• La collaboration entre les établissements de formation.</li><li>• Le croisement des données de l'apprentissage et de la formation initiale par voie scolaire.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indicateurs de fluidité des parcours.</li><li>• Taux d'insertion dans l'emploi.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Expérimentation : Campus des métiers et des qualifications.</li></ul>

## ACTION 22

# Formaliser une politique régionale d'accueil, d'information et d'orientation concertée

La Région a vu ses compétences renforcées par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. La loi élargit les publics pris en charge par la Région et crée le Service Public Régional de la Formation et de l'Orientation (SPRO), en mettant en place un droit à la formation et l'orientation. Cette loi précise le partage de responsabilité entre les services de l'État chargés de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, et la Région chargée de coordonner les actions des autres organismes participant au SPRO.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en synergie les différents acteurs assurant des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement.</li> <li>• Coordonner sur les territoires la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).</li> <li>• Accompagner les territoires dans la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation.</li> </ul>
CIBLES BÉNÉFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du SPRO au niveau régional et au niveau local (DIRECCTE, Rectorat/CIO, Universités/ SCUIO - DRAAF), Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, Chambres consulaires, Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), Organismes Paritaires Agréés au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF), Communautés d'Universités et d'Etablissements (COMUE), CIDFF, conseils en insertion professionnelle.</li> </ul>
MODALITÉS D'INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en place les instances régionales qui seront déclinées au niveau territorial :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Comité de pilotage du Service Public Régional de l'Orientation,</li> <li>– Comité de Coordination du Conseil en Evolution Professionnelle,</li> <li>– Comité de Coordination lutte contre le décrochage scolaire.</li> </ul> </li> <li>• <b>Formaliser une politique régionale avec l'ensemble des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation.</b></li> <li>• <b>Adopter les textes de référence :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– convention entre l'État-Région relative à la coordination du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO),</li> <li>– charte du SPRO,</li> <li>– convention de coordination des opérateurs Conseil en Evolution Professionnelle,</li> <li>– annexe à l'accord-cadre entre l'État et la Région Languedoc-Roussillon relatif à la mise en œuvre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) et à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.</li> </ul> </li> <li>• <b>Décliner et animer la politique régionale au niveau territorial</b></li> <li>• <b>Créer un label SPRO</b></li> </ul>
PILOTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, Autorités académiques</li> </ul>
PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région, membres du comité de pilotage du Service Public Régional de l'Orientation, partenaires sociaux, branches professionnelles.</li> </ul>
CONDITIONS DE RÉUSSITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance réciproque des acteurs.</li> <li>• Respect des compétences de chacun des partenaires.</li> <li>• Adhésion et participation de chacun des partenaires, aux niveaux régional et local.</li> <li>• Prise en compte des attentes des partenaires dans l'évolution ou la mise en œuvre des politiques.</li> <li>• Adéquation avec les besoins des publics, des territoires, de l'économie.</li> <li>• Déploiement sur les territoires d'une offre harmonisée et cohérente.</li> <li>• Travail collaboratif entre les réseaux, partage des pratiques.</li> </ul>
INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des acteurs dans les instances de pilotage et de coordination.</li> <li>• Taux de participation des partenaires dans les instances locales.</li> <li>• Mobilisation dans les actions partagées (types de structures, nombre de participants).</li> </ul>
DÉMARRAGE RAPIDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion d'un 1<sup>er</sup> COPIL SPRO Occitanie au 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour définir et partager périmètre, objectifs et modalités de mise.</li> </ul>

## ACTION 23

### Sécuriser les parcours du niveau V (CAP, titre...) à l'enseignement supérieur

<b>OBJECTIFS</b>	<p>La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale crée le Service Public Régional de la Formation et de l'Orientation (SPRO), et en définit les membres. Ainsi, aux côtés de l'État, de ses services déconcentrés et opérateurs, et de la Région, les organismes qui délivrent le Conseil en Evolution Professionnelle (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, APEC et OPACIF) ainsi que les organismes consulaires sont membres de droit de ce service public. La Région a par ailleurs pour mission, au titre de l'article L. 6111-5 du code du travail, d'élaborer des normes de qualité à travers un cahier des charges permettant de labelliser les structures régionales participant à la mise en œuvre du SPRO, au-delà des membres de droit.</p> <p>Une labellisation à l'échelle de la Région Occitanie permettra aux structures identifiées de contribuer au Service Public Régional de l'Orientation et d'être reconnues en tant que tel. Elle permettra d'outiller les réseaux et de partager les pratiques et expériences. Elle contribuera à une montée en qualité coordonnée du service rendu au public ainsi qu'à sa mise en lisibilité sur les territoires et recouvre en ce sens un enjeu majeur.</p>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs des réseaux de l'Accueil Information Orientation (AIO) au niveau régional et territorial.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer un cahier des charges définissant la nature et le périmètre des services concernés, les critères qualité et les modalités d'agrément par la Région.</li><li>• Le faire valider par le comité de pilotage du SPRO.</li><li>• Le présenter aux membres du CREFOP.</li><li>• Labelliser les structures participant à la mise en œuvre du SPRO.</li><li>• Communiquer (visuel SPRO, portail meformerenregion, cartographie des acteurs...).</li><li>• Organiser au niveau régional et local des instances de coordination du SPRO (comités de coordination territoriaux).</li><li>• Animer le réseau sur les territoires.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région – Autorités académiques</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les membres de droit du Service Public Régional de l'Orientation.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adhésion de l'ensemble des partenaires.</li><li>• Animation du réseau des organismes labellisés.</li><li>• Mise en lisibilité du label, communication.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de demandes de labellisation.</li><li>• Nombre d'organismes labellisés.</li><li>• Evolution de la qualité du service rendu.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilisation des partenaires, mise en place d'un groupe de travail sur le cahier des charges (1<sup>er</sup> semestre 2017).</li></ul>

## ACTION 24

# Coordonner et animer les différents réseaux de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation

<b>OBJECTIFS</b>	<p>L'efficacité de la mise en œuvre de cette stratégie régionale reposera notamment sur l'articulation des niveaux régionaux et territoriaux, la coordination des réseaux entre eux et l'animation de ceux-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser sur tous les territoires, dans le respect de valeurs partagées (égalité et simplicité d'accès, neutralité, objectivité, respect de la personne) le déploiement d'une offre de services visible, lisible et accessible à tous les publics, permettant la sécurisation de leurs parcours.</li> <li>• Coordonner les partenaires au sein d'instances territoriales dédiées et les outiller.</li> <li>• Favoriser l'interconnaissance des acteurs et des dispositifs.</li> <li>• Disposer d'une information fiable et actualisée (notamment sur les métiers, les formations et la connaissance de l'environnement socio-économique).</li> <li>• Promouvoir la formation comme outil d'insertion professionnelle.</li> <li>• Promouvoir la VAE comme outil d'accès à la qualification.</li> <li>• Développer une culture commune au sein des professionnels du Service Public Régional de l'Orientation, en contribuant notamment à leur professionnalisation, en favorisant la réalisation de projets collectifs ou en participant à des diagnostics et réflexions visant l'amélioration et la qualité des services rendus aux publics.</li> </ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels du Service Public Régional de l'Orientation et partenaires associés (partenaires repérés sur les territoires, éventuellement sur des sujets connexes, mais également structures telles que CarifOref, ARACT).</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser les modalités de mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation sur le territoire régional.</li> <li>• Définir des plans d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale, tout en respectant les spécificités et besoins des territoires sur la base d'un diagnostic partagé par les acteurs de terrain.</li> <li>• Soutenir les réseaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions à des problématiques communes.</li> <li>• Assurer le suivi des actions des réseaux territoriaux et la cohérence régionale, capitaliser et diffuser les expériences positives.</li> <li>• Outiller les réseaux pour qu'ils disposent d'une information fiable et actualisée sur les sujets Orientation, Emploi, Formation ainsi que les métiers et les données socio-économiques des territoires.</li> <li>• Mettre en lisibilité ces informations au travers d'actions sur la découverte, l'image des métiers.</li> <li>• Faire connaître le Service Public Régional de l'Orientation à l'échelon territorial, aussi bien auprès des professionnels que de tous les publics pour une meilleure connaissance des partenaires locaux et de leur offre de services.</li> <li>• Favoriser l'émergence d'une culture commune au sein des réseaux (rencontres régulières, échanges de pratiques, sessions d'information, outils communs...) afin de partager la vision du territoire et des enjeux du Service Public Régional de l'Orientation.</li> <li>• Proposer des actions de professionnalisation des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation.</li> <li>• Valoriser et développer des outils à destination des professionnels : plateformes collaboratives, mooc's, serious game, outils partagés...</li> <li>• Renforcer le partenariat avec Atout Métiers/CarifOref: outils d'information, professionnalisation des acteurs, meilleure connaissance des besoins du territoire et des métiers.</li> <li>• Evaluer le fonctionnement des réseaux territoriaux, en rendre compte au Comité de Pilotage.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région – Autorités académiques</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du SPRO, ONISEP, partenaires territoriaux tels que collectivités locales, CarifOref, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), branches, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), Association Régionale des Directeurs de CFA (ARDIR)...</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne articulation entre le niveau régional et le niveau territorial.</li> <li>• Déploiement sur les territoires d'une offre harmonisée et cohérente.</li> <li>• Adéquation avec les besoins des publics, des territoires, de l'économie, ainsi que des professionnels du Service Public Régional de l'Orientation.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres par an et par territoire et taux de participation des acteurs.</li> <li>• Mobilisation des réseaux sur ces rencontres.</li> <li>• Nombre d'Actions menées sur les territoires (à destination des publics et des professionnels).</li> <li>• Participation des conseillers aux actions de professionnalisation.</li> <li>• Nombre de visiteurs sur les actions grand public.</li> </ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation des instances territoriales du Service Public Régional de l'Orientation suite au premier Comité de Pilotage 2017 : définition des périmètres géographiques, des acteurs et d'un socle commun d'animation. Elaboration d'un plan d'action régional et de ses déclinaisons territoriales.</li> </ul>

## ACTION 25

### Impliquer les entreprises dans le processus d'orientation

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser et développer les passerelles pour faire se rencontrer les publics et les entreprises à l'occasion de la construction d'un parcours d'orientation (orientation des jeunes scolaires, construction d'un projet professionnel et choix d'une formation professionnelle, réorientation tout au long de la vie).</li><li>• Améliorer la connaissance de la diversité du monde professionnel et de la réalité du contenu des métiers.</li><li>• Susciter des vocations et élargir les choix professionnels.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les jeunes et les demandeurs d'emploi dans le parcours de construction de leur projet professionnel.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inciter les entreprises à ouvrir leurs portes, à accueillir les publics.</li><li>• Promouvoir les stages, les immersions et les visites d'entreprises lors de la construction des parcours d'orientation.</li><li>• Travailler les passerelles avec le monde de l'entreprise dans les parcours de formation (Sas découverte des métiers préalable à la formation qualifiante...).</li><li>• Dans le cadre du "Parcours Avenir" mis en place de la classe de 6<sup>ème</sup> à la Terminale, renforcer avec l'Education Nationale les partenariats pour permettre aux entreprises d'intervenir dès le collège et participer à la découverte des métiers, des formations et du monde de l'entreprise.</li><li>• Associer les entreprises lors des séquences d'informations dans le cadre du réseau de type "Cité des Métiers", images des métiers...</li><li>• Informer les entreprises.</li><li>• Expliciter et présenter aux entreprises les dispositifs d'orientation, de formation, et d'accompagnement proposés par les partenaires. Les informer sur les dispositifs auxquelles elles sont éligibles et qui concernent leurs salariés.</li><li>• Proposer aux entreprises une recherche multicritères sur le portail meformer permettant de relier les formations aux compétences qu'elles recherchent. Inciter et accompagner les organismes de formation à exprimer les formations et diplômes dans une approche "compétences".</li><li>• Proposer un cycle d'informations et d'échanges sur les besoins actuels et à venir, des filières, pôles et clusters.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autorités académiques - Région et partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Branches, entreprises, OPCA, chambres consulaires, organisations professionnelles et patronales, COMUE, organismes de formation.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui des partenaires sociaux pour mobiliser les entreprises.</li><li>• Cohérence et lisibilité du plan d'actions.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'actions de découverte métiers / formations / orientations.</li></ul>

## ACTION 26

# Créer des lieux d'accueil et d'information dans le cadre d'un réseau régional de type "cité des métiers" et des maisons de la Région

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une offre d'accueil et d'information de qualité, visible, lisible et accessible à tous, sur l'ensemble des territoires (cf. fiche action 24).</li> <li>• Assurer une présence locale structurée et équilibrée autour d'antennes déployées à l'échelle infra-départementale en vue de favoriser l'accessibilité des publics, la mise en réseau des acteurs locaux et les logiques partenariales.</li> </ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<p><b>La mise en proximité géographique de la Région vise deux types de publics :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– En premier lieu, les citoyens quel que soit leur âge, leur genre, leur statut, ou leur identité : accueil, information, orientation.</li> <li>– En second lieu, l'ensemble des professionnels et des acteurs locaux que ce soit les professionnels de l'orientation et de la formation mais également les entreprises et les organisations professionnelles, les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations : accueil, information, orientation, partenariats et culture commune.</li> </ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A partir de textes de références (charte, cahier des charges, label ou autre) et de diagnostics territoriaux concertés, il convient de définir une offre de services adaptée localement, qui réponde aux besoins des publics, sur différentes missions :</b> 1<sup>er</sup> niveau d'accueil et d'information des publics et des acteurs, capacité à orienter vers le service ou le partenaire spécialisé, animation des réseaux et des partenaires, écoute des territoires dans les domaines de compétences de la Région dont la remontée de besoins en compétences (côté entreprises) et en formation (côté actifs) pour élaborer les commandes de formation, contribution au développement local (la connaissance du territoire permettant de répondre aux attentes et aux besoins de manière adaptée, par ex : "capteur d'affaires"), accompagnement des publics et des partenaires dans leurs démarches auprès de la Région (mise en œuvre locale de la transversalité), organisation de l'offre de service sur la base des Maisons de la Région en lien avec les centres existants.</li> <li>• <b>Ces lieux d'accueil physiques sont à définir sur la base d'un diagnostic territorial concerté et peuvent émaner de :</b> création de nouveaux lieux, mutualisation de moyens et de compétences sur la base de l'existant, labellisation de lieux reconnus sur le territoire.</li> <li>• <b>L'offre de services proposée</b> pour favoriser l'égal accès à l'information et prendre en compte les problèmes de mobilités spécifiques à certains territoires ou publics pourra prendre différentes formes : outils numériques, accueil téléphonique, partenariats locaux avec des structures relais, prise en compte des enjeux liés aux transports.</li> <li>• <b>Assurer les liens avec les deux métropoles (Toulouse et Montpellier)</b> dans le cadre de la création de lieux du type (cité des métiers) pour assurer un service d'information aux citoyens.</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> </ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<p><b>Les partenariats à engager dans le cadre de cette démarche concernent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les professionnels de l'orientation : membres du SPRO et acteurs locaux intervenant sur ce champ de compétences, Les professionnels de l'Education (y compris éducation nationale) et de la formation professionnelle, Les services de l'État, les collectivités territoriales, les agences de développement économique..., les organisations professionnelles, branches, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et entreprises.</li> </ul> <p><b>Ces partenariats seront appelés à être formalisés tant avec des têtes de réseaux régionales, voire nationales, qu'avec des structures présentes localement.</b></p>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<p><b>Plusieurs actions sont à mettre en œuvre pour garantir la réussite du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se baser sur un diagnostic territorial partagé, établi en partant des besoins des publics et d'une recherche concertée d'amélioration du service rendu.</li> <li>• Veiller à l'adhésion et la participation de chacun des partenaires, aux niveaux régional et local afin de permettre de déployer une véritable synergie autour des lieux identifiés.</li> <li>• Bénéficier du retour d'expérience des agents de la Région dès à présent implantés sur le territoire.</li> <li>• Définir les engagements communs ainsi qu'une offre de services et une communication harmonisées.</li> <li>• Définir des objectifs et des critères d'évaluation clairs, réalistes et au service de l'amélioration du service rendu dans le respect de ses aspects plus subjectifs et qualitatifs.</li> <li>• Postes et agents en adéquation avec les ambitions affichées pour ces lieux et les compétences à y développer.</li> <li>• Transversalité efficace et efficiente entre les services et les directions.</li> </ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux du public en accueil physique et téléphonique, questionnaires de satisfaction des publics, nombre de partenariats formalisés (ou non) avec les acteurs locaux, nombre de réunions organisées avec les partenaires, nombre d'évènements organisés.</li> </ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<p><b>En interne :</b> arbitrage sur la localisation de ces lieux d'accueil, arbitrage sur les missions à déployer dans ces lieux d'accueil, travailler de concert à un ou des documents formalisant le cahier des charges de ces lieux et, le cas échéant, l'engagement des structures partenaires, calibrer les besoins en ressources humaines et moyens financiers et techniques afin d'anticiper le déploiement de ces lieux dans le cadre du BP 2017 et donner des garanties de transparence et de bonne gestion.</p> <p><b>Au niveau local :</b> engager des partenariats locaux sur les six départements concernés, y compris avec les structures régionales et/ou les Maisons Communes Emploi Formation présentes, afin de créer les conditions de réussite telles que mentionnées ci-dessus.</p>

## ACTION 27

### Organiser des communications ciblées (salons emploi/formation, journées de recrutement, opérations portes ouvertes...)

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Formaliser une stratégie coordonnée en matière de salons d'orientation et de découverte des métiers entre la Région et les Rectorats.</li><li>Donner les outils permettant de s'informer, de s'orienter, de se former et d'avoir accès à l'emploi.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Demandeurs d'emploi, scolaires, lycéens, étudiants...</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Organiser des événements d'envergure départementale ou territoriale (salons d'orientation et de l'emploi, salons Travail Avenir Formation (TAF), salons d'orientation vers le supérieur, de l'apprentissage).</li><li>Promouvoir l'apprentissage et l'enseignement professionnel par l'organisation de journées portes ouvertes des CFA et des lycées professionnels.</li><li>Favoriser la signature de contrats d'apprentissage dans le cadre de job dating.</li><li>Développer des actions (événementiels, journées thématiques, visites de plateaux techniques, rencontres avec des professionnels...) autour de la découverte de métiers et/ou de filières professionnelles avec les représentants des branches, les représentants des ministères (certifications), les entreprises et les réseaux d'orientation mais également auprès du grand public.</li><li>Réaliser et diffuser un agenda des manifestations.</li><li>Communiquer via le web (sites Région dédiés-apprentissage / lycéens).</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Région</li><li>Autorités académiques : pour les salons de l'enseignement supérieur</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pôle Emploi, Missions locales, Cap Emploi, collectivités locales, branches professionnelles, entreprises, CFA, Association Régionale des Directeurs de CFA (ARDIR), chambres consulaires...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<p>Pour les salons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>le volume et la qualité d'exposants, la satisfaction du public,</li><li>le nombre d'emplois proposés,</li></ul> <p>Pour la plateforme d'appel 0800 00 7070 : un service public continu (9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi)</p>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Pour les salons : retour d'enquête de satisfaction du public et des exposants.</li><li>Nombre d'actions de découverte des métiers et de journées portes ouvertes.</li><li>Nombre de contrats d'apprentissage signés.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Comité de pilotage Régional pour l'organisation des salons TAF 2017.</li></ul>



## ACTION 28

# Partager des outils pour informer le grand public et les entreprises sur les parcours de formation et les métiers

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diffuser la connaissance sur les métiers, les filières et leurs débouchés, les dispositifs de formation pour permettre aux publics de disposer d'informations fiables et d'outils accessibles et efficaces pour faire leurs choix (d'orientation, de formation) en toute connaissance de cause.</li><li>• Permettre aux professionnels d'apporter un conseil de qualité dans la construction du projet professionnel et pour mieux orienter.</li><li>• Tisser des liens étroits entre les structures du développement économique et celles de la formation.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les publics, les entreprises, les conseillers en orientation/formation des structures du Service Public Régional de l'Orientation, les organismes de formation.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Développer le lien avec les acteurs du monde économique :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– renforcer les échanges entre les branches professionnelles, les OPCA, les entreprises et les professionnels de l'orientation et de la formation professionnelle.</li></ul></li><li>• <b>Informer les partenaires et les publics :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– déployer le portail Meformerenregion.fr, à l'échelle régionale, et veiller à son articulation avec les sites existants (ONISEP...),</li><li>– développer des sessions d'information sur la formation destinées aux publics et aux partenaires du réseau emploi/formation,</li><li>– valoriser et créer des guides métiers articulant secteur d'activité-métiers-formation avec les réalités économiques locales,</li><li>– déployer la plateforme téléphonique (0800 00 7070) pour les demandeurs d'emploi.</li></ul></li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Branches professionnelles, autorités académiques, Pôle Emploi, COMUE, entreprises, chambres consulaires, Association des Directeurs de CFA (ARDIR), partenaires institutionnels de l'emploi et de la formation, ONISEP, CarifOref, prescripteurs de formation, membres du Service Public Régional de l'Orientation...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication de l'ensemble des partenaires.</li><li>• Complémentarité des outils et productions existants.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de sessions d'information.</li><li>• Nombre de productions.</li><li>• Nombre de connexions au portail Meformerenregion.</li><li>• Pour la plateforme d'appel 0800 00 7070 : un rapport d'activité annuel .</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer dans la charte du Service Public Régional de l'Orientation un cahier des charges en collaboration avec les partenaires veillant à maintenir une cohérence régionale et garantissant la délivrance d'une information de qualité à l'identique en tous lieux.</li></ul>

## ACTION 29

### Renforcer le dialogue quadripartite

**Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP), coprésidé par l'État et la Région avec une vice-présidence des partenaires sociaux, est au cœur de la gouvernance régionale emploi/orientation/formation. Installé en Occitanie le 27 avril 2016, il est le lieu privilégié d'informations réciproques, de travail et de débats des 41 membres qui le composent**

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partager les diagnostics et une même ambition pour l'Occitanie.</li><li>• Co-construire les réponses à apporter et assurer la complémentarité des actions.</li><li>• Partager dans les différentes instances paritaires nationales, régionales ou infra-régionales, les décisions prises sur les questions d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.</li><li>• Mettre en synergie les dispositifs de sensibilisation, d'information et de formation permettant la montée en compétences des salariés appelés à exercer des mandats.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toutes les instances paritaires régionales dans le domaine de l'emploi/formation.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparer collectivement (État/Région/Partenaires sociaux) les réunions de bureau et les séances plénières du CREFOP.</li><li>• Définir collectivement (État/Région/Partenaires sociaux) le programme de travail annuel du CREFOP.</li><li>• Associer en tant que de besoin l'État et la Région aux réunions des commissions régionales paritaires existantes.</li><li>• Encourager la création de nouvelles commissions paritaires sectorielles et interprofessionnelles.</li><li>• Partager le calendrier régional des instances paritaires.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État - Région - Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Région, membres du comité de pilotage du Service Public Régional de l'Orientation, partenaires sociaux, branches professionnelles.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité du dialogue quadripartite.</li><li>• Implication et respect des parties dans le fonctionnement des différentes instances.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de réunions (réunions préparatoires du CREFOP, CREFOP, COPAREF, Commissions paritaires...).</li><li>• Nombre de commissions paritaires créées.</li><li>• Nombre de productions collectives réalisées.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le CREFOP a déjà 12 réunions à son actif pour l'année 2016, dès 2017, définition du nouveau programme de travail et calendrier des réunions.</li></ul>

## ACTION 30

# Faire de la nouvelle structure CarifOref un nouveau modèle de gouvernance quadripartite

**Atout Métiers LR et CarifOref Midi Pyrénées sont deux associations financées à égalité par l'État et la Région Occitanie pour éclairer les choix des pouvoirs publics sur le lien emploi/formation, outiller les réseaux des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi et informer les publics sur les métiers et l'offre de formation en région**

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fusionner les deux structures dans le cadre d'un processus de fusion-crétion qui aboutira à la création d'une nouvelle structure à l'échelle de l'Occitanie au premier semestre 2017.</li><li>• Organiser la gouvernance de la nouvelle association selon un modèle quadripartite avec une présidence des partenaires sociaux.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES DE LA NOUVELLE STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Financeurs de la formation (État, Région, partenaires sociaux).</li><li>• Acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation.</li><li>• Grand public.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préparer la fusion (État, Région, Partenaires sociaux) : gouvernance, statuts, choix du nom...</li><li>• Mettre en place les instances de gouvernance quadripartites et la présidence tournante des partenaires sociaux (alternance entre syndicats d'employeurs et de salariés).</li><li>• Mener à bien la fusion des deux structures existantes tout en maintenant les deux sites de Toulouse et Montpellier.</li><li>• Mettre en œuvre un plan d'action annuel validé dans les instances de gouvernance de l'association.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenaires sociaux</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État - Région</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer les 8 partenaires sociaux dans le comité de pilotage de la fusion.</li><li>• Tenir les objectifs.</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect du calendrier de fusion.</li><li>• Taux de réalisation annuel du plan d'action.</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fusion interviendra avant la fin du premier semestre 2017 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</li></ul>

## ACTION 31

# Préparer les modalités de coordination du service public de l'emploi par la Région

L'organisation du Service Public de l'Emploi (SPE) dans les territoires vise à assurer la meilleure coordination possible des acteurs chargés de la politique de l'emploi et de ceux qui y sont associés, sous l'autorité des préfets de région. L'action du SPE a pour objectif de développer l'emploi et de sécuriser les transitions professionnelles, en particulier pour les publics les plus fragiles sur le marché du travail.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit l'élaboration par l'État et la Région d'une Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles et donne la possibilité aux Régions qui le souhaitent de coordonner les interventions des acteurs du service public de l'emploi sur délégation de l'État.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Préparer et faciliter, dans le cadre de la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation professionnelles (SRCEOFP) la mise en œuvre de l'animation et de la coordination du service public de l'emploi par la Régions.</li></ul>
<b>CIBLES BÉNÉFICIAIRES ET PROJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les acteurs du service public de l'emploi : agences locales pour l'emploi, missions locales, Cap emploi...</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Organiser à l'échelle régionale et locale les réseaux pour adapter les réponses dans la conduite des politiques publiques.</li><li>Signer une convention de délégation État-Région.</li><li>Animer les acteurs du service public de l'emploi en cohérence avec le service public régional de l'orientation dans le cadre de la délégation de compétences.</li><li>Conforter la commission emploi du CREFOP dans son rôle de Service Public de l'Emploi Régional stratégique (SPER).</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>État - Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Acteurs économiques et collectivités locales...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Articulation éco/emploi/orientation/formation</li></ul>
<b>DÉMARRAGE RAPIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Elaboration au premier semestre 2017 de la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation professionnelles (SRCEOFP) et Conduire dès 2017 les négociations pour préparer la convention de délégation.</li></ul>

## ACTION 32

# Mettre en œuvre la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP) sur l'ensemble du territoire

L'élaboration de la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP) est inscrite dans le cadre d'un large partenariat dont la mobilisation doit perdurer tout au long de sa mise en œuvre.

Ce document stratégique s'appuie à la fois sur le CPRDOFP (élaboré par le Conseil régional) et sur la Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE), élaboré par l'État.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la SRCEOFP en en priorisant les actions.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constitution de groupes "projet" État-Région pour organiser la déclinaison de la SRCEOFP en actions opérationnelles.</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• État - Région</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les partenaires concernés : OPCA, branches, chambres consulaires, partenaires sociaux... selon les actions.</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence de la composition et qualité de l'animation au sein des groupes projet.</li><li>• Prédétermination d'indicateurs (cf. groupe quadripartite "Analyses et Prospective" du CREFOP).</li></ul>
<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des indicateurs par les membres du groupe quadripartite "Analyses et Prospective" du CREFOP.</li></ul>



© Emmanuel Grimault

## ACTION 33

# Évaluer la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP)

L'élaboration de la Stratégie Régionale Coordonnée en matière d'Emploi, d'Orientation et de Formation Professionnelles (SRCEOFP) est inscrite dans le cadre d'un large partenariat dont la mobilisation doit perdurer pour la conduite des évaluations "in itinere" et "ex post" que requiert un tel document stratégique.

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluer les résultats des actions conduites, ajuster les dispositifs.</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaboration d'un tableau d'indicateurs pertinents permettant de rendre compte au CREFOP des conditions de mise en œuvre des orientations, priorités et actions.</li><li>• Faire un point d'étape au moins annuel de l'avancement des actions.</li><li>• Conduite d'évaluations thématiques par le groupe quadripartite "Analyses et Prospective".</li></ul>
<b>PILOTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie est assuré par le CREFOP.</li></ul>
<b>PARTENARIATS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs économiques et collectivités locales...</li></ul>
<b>CONDITIONS DE RÉUSSITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence des tableaux d'indicateurs.</li><li>• Respect de la méthode et des délais.</li></ul>



**Crédit photos de couverture**  
Laurent Boutonnet, Nelly Flores,  
Emmanuel Grimault, Philippe Grollier,  
Frédéric Marie, Éric Médous, Isabelle Souriment

**Réalisation**  
ESOPE août 2017



#### HÔTEL DE RÉGION

##### Toulouse

22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 - France  
05 61 33 50 50

##### Montpellier

201, av. de la Pompignane - 34064 Montpellier cedex 2 - France  
04 67 22 80 00

[@occitanie](#) | [laregion.fr](http://laregion.fr)



Renseignements  **N° Vert 0 800 00 70 70**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE